



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Cyrille Gassmann**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. Cyrille Gassmann**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il salue particulièrement la présence du futur secrétaire général, M. Armand Villadoniga, assis au côté du Conseil communal et lui souhaite la bienvenue. Applaudissements. Il se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

En mémoire de M. Claude-Alain Gaillet, ancien conseiller communal de cette législature, et en soutien à tous ceux qui ont perdu un être cher, un extrait de jazz est diffusé.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### **SCRUTATEURS**

M<sup>me</sup> et M. Ariane Baudois Plancherel, Francis Duruz et Steve Pillonel.

#### **CONSEIL GENERAL**

Excusés : MM. Carlo Bonferroni, Jean-Pierre Burri, Julien Favre, Bruno Marmy et Pierre Ménétrety.

55 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Cyrille Gassmann**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

#### **CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal est au complet.

**M. Cyrille Gassmann**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election de la présidente ou du président du Conseil général pour 2023.
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général pour 2023.
5. Election d'un membre à la Commission des naturalisations pour la période administrative.
6. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 23'400'000.00 TTC pour la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur, Estavayer-Le-Lac - message n° 49.
7. Adoption des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye - message n° 41.
8. Adoption des nouveaux statuts de l'Association du GRAC : Groupement d'adduction d'eau de la Crête de Châtillon - message n° 48.
9. Modifications partielles du règlement scolaire de la Commune d'Estavayer- message n° 42.
10. Ratification de l'acte du 6 décembre 2022 portant sur un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF 3380 du Registre foncier de la Commune d'Estavayer, secteur Estavayer-le-Lac - message n° 43.
11. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 680'000.00 pour l'implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration communale et pour l'accompagnement du projet sur 4 ans - message n° 44.
12. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 198'000.00 TTC pour la création d'un parking de 56 places à la route des Lacustres à Estavayer-le-Lac - message n° 45.
13. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 847'000.00 TTC pour la mise en place d'un système de curage des conduites de prise d'eau au lac pour la production d'eau potable en lien avec le développement de la moule quagga à Estavayer-le-Lac - message n° 46.
14. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 48'000.00 TTC pour l'aménagement de la voie dédiée à la mobilité douce reliant la Gare à la route de la Chapelle à Estavayer-le-Lac - message n° 47.
15. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 21 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie M<sup>me</sup> Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les conseillers généraux pourront prendre la parole pendant les « divers ». Il donne la parole au Conseil communal.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Yves Blanc, conseiller communal, communique :**

**Réponse aux questions de Mme Anne Meyer Loetscher concernant l'accueil extrafamilial**

Dans les « divers » de la dernière séance du Conseil général du 21 décembre 2022, M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, a posé les deux questions suivantes en lien avec la thématique de l'accueil extrafamilial :

- Elle a demandé si, dans les réflexions sur la création du règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour voté lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal avait envisagé d'autres modèles de subventionnement pour les frais de garde, par exemple non liés à une structure spécifique, afin de tenir compte de la mobilité des parents ;
- Elle a d'autre part informé que, pour la déclaration d'impôts, les parents devaient joindre les factures globales de l'accueil extrafamilial, auxquelles les coûts des repas non déductibles étaient déduits, ce qui faisait de nombreuses pages à joindre à la déclaration d'impôts. Elle a demandé à la Commune s'il était possible d'envoyer une attestation de frais de garde, comme le fait l'Association d'accueil familial de jour de la Broye.

Le Conseil communal peut répondre à ces deux questions de la manière suivante :

Concernant le modèle de subventionnement, le Conseil communal a tenu compte de la situation de la Commune qui a décidé il y a plusieurs années de créer et d'exploiter une crèche communale. Le modèle choisi a été développé afin de ne pas préjudicier le taux de remplissage de notre crèche communale, ce qui péjorerait la situation financière de la Commune. Concrètement, les parents doivent inscrire leurs enfants auprès de la crèche communale. Si aucune place n'est libre, une attestation est délivrée aux parents qui doivent en priorité se rendre vers une structure avec laquelle la Commune a signé une convention. Le Conseil communal a signé, pour l'instant, uniquement une convention avec la structure privée TotUp ouverte il y a quelques jours dans le quartier de la Prillaz. Le règlement prévoit que si aucune place n'est disponible dans la crèche communale et dans la structure conventionnée, la Commune peut signer des conventions individuelles avec les parents pour un placement dans une structure tierce. En validant à l'unanimité et sans débat le message n°39 concernant l'adoption du règlement précité, le Conseil général a démontré son approbation à cette stratégie choisie. Des modèles alternatifs, par exemple la création d'un réseau de structures d'accueil au niveau broyarde fribourgeois, comme c'est le cas dans la Broye vaudoise, ou l'attribution sans réserve d'attestations individuelles aux parents qui souhaitent placer leurs enfants dans une structure tierce, n'ont pas été retenus par le Conseil communal.

Concernant les documents à joindre à la déclaration d'impôts, la Commune a volontairement depuis plusieurs années arrêté de faire des attestations qui se faisaient pour chaque personne de façon manuelle. Nous avons décidé, pour simplifier les choses, que les factures faisaient office de justificatifs. Les citoyens ont bien compris le système puisque nous n'avons quasi pas de demande pour établir des attestations individuelles. Une demande avait été faite auprès du fournisseur de notre logiciel de comptabilité pour automatiser la génération des attestations mais le coût de développement chiffré à environ CHF 3'000.00 avait été jugé excessif eu égard à la plus-value fournie. Il n'est pas prévu de changer ce mode de faire mais en cas de demande spécifique, notre Service des finances est à disposition pour générer exceptionnellement manuellement une attestation.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :**

**Boucllement des comptes 2022 de la Commune d'Estavayer**

Selon l'article 12 de la loi sur les finances communales, le Conseil communal doit soumettre chaque année les comptes à l'approbation du Conseil général dans les 5 mois qui suivent la fin de l'exercice.

Comme cela vous a été communiqué par courriel la semaine dernière, nous vous informons que l'adoption des comptes 2022 de la Commune d'Estavayer ne pourra pas se faire lors de la séance du Conseil général du 23 mai 2023, comme cela était initialement prévu.

En effet, le boucllement a pris quelques semaines de retard en raison de la malheureuse absence pour cause de maladie de notre chef du Service des finances, M. Christophe Bonny. Heureusement, nous avons pu trouver rapidement un remplaçant pour nous aider dans ce boucllement. Il s'agit de M. Pierre Spielmann, ancien chef du Service des finances de la Commune de Morat et jeune retraité. La Commune de Morat était Commune-pilote MCH2 et les compétences et l'expérience de M. Spielmann permettront à la Commune de présenter un boucllement conforme aux exigences légales.

Par contre, le retard pris ne permet pas de respecter le calendrier initialement prévu, notamment au niveau du contrôle par la fiduciaire. En effet, les anciennes révisions des comptes communaux par la fiduciaire relevaient d'un contrôle restreint alors qu'avec une comptabilité MCH2, un contrôle ordinaire, qui prend plus de temps, est nécessaire. Le retard pris dans la livraison des documents à la fiduciaire nous oblige donc à décaler d'un mois la présentation des comptes. Cette demande exceptionnelle de report a été soumise au Service des communes et à la Préfecture qui l'ont acceptée.

Compte tenu de ce qui précède, une séance extraordinaire du Conseil général a été fixée au mercredi 28 juin 2023 pour l'adoption des comptes 2022. Par souci de cohérence, le rapport de gestion, pour qu'il soit complet et comprenne la partie sur les comptes, sera aussi présenté lors de cette séance de juin. Nous précisons que la séance du 23 mai 2023 est maintenue car des messages sont en cours de préparation pour cette échéance.

Au niveau du boucllement, les travaux avancent bien selon le nouveau calendrier fixé. Les premières prévisions sont rassurantes. En effet, d'un déficit budgétisé de 1.7 mio, tout laisse penser que l'on se dirige vers des comptes équilibrés, voire positifs. Au niveau du bilan, le capital va fortement augmenter en lien avec la revalorisation des patrimoines, ce qui aura un impact positif sur nos indicateurs financiers. Nous précisons qu'au niveau du fonctionnement du Service des finances, la pérennité des missions est assurée grâce au fort engagement du personnel et notamment de M<sup>me</sup> Prisca Pillonel, cheffe du Secteur.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**Observatoire du logement – Résultats de la Commune d'Estavayer**

La Commune d'Estavayer a adhéré en 2021 à l'Association de l'observatoire du logement et immobilier Fribourg. Après les villes de Fribourg et de Bulle, Estavayer est la troisième Commune à avoir rejoint ce programme qui a pour but de disposer d'un outil scientifique d'analyse, au service de l'immobilier régional. L'Association compte également divers acteurs privés et publics, représentant aussi bien les propriétaires que les locataires, actifs dans le domaine de l'immobilier. Le suivi académique du projet a été confié à la Haute école de gestion de Fribourg.

La Commune d'Estavayer est en plein développement immobilier avec la construction en cours du quartier de la Prillaz (2'000 habitants) qui a débuté il y a quelques années, le prochain chantier du quartier Gare-Casino (300 habitants) et le projet de réaménagement du Plateau de la Gare (2'500 habitants). Pour les autorités communales, il est important de connaître l'état actuel de son parc locatif et les besoins du marché. La collaboration avec l'Observatoire du logement nous permet d'obtenir des



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

données scientifiques objectives qui pourront aider le Conseil communal à faire les bons choix politiques. Nous devons notamment être attentifs à conserver une bonne mixité dans la typologie des logements, que ce soit au niveau du nombre de pièces ou de la qualité des finitions pour que chaque foyer trouve le logement adapté à son budget. Ainsi nous garantirons pour les habitants actuels et futurs le maintien d'une qualité de vie déjà reconnue comme excellente à Estavayer.

Concrètement, tous les 3 mois, un tableau de bord avec différents indicateurs est mis à jour et propose un bilan de la situation du logement orienté sur quatre axes : le parc de logements, les besoins de la population, l'utilisation du foncier et les loyers pratiqués.

Après un important travail de récolte des données auprès des régies qui permet maintenant de disposer d'un échantillon de logements représentatif, les indicateurs pour la Commune d'Estavayer ont pu être dévoilés ce jour lors d'une conférence de presse. Ces indicateurs montrent que la situation sur le marché immobilier est saine à Estavayer avec un taux de vacance bas, une bonne occupation des nouveaux logements qui ne se fait pas au détriment des logements anciens, et des loyers adaptés à la région. Toutes les données sont dès ce jour disponibles sur le site internet de l'Observatoire du logement et elles seront constamment mises à jour.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Mobilité en vieille-ville durant l'été 2023**

Le régime de mobilité pour cet été a été discuté au sein du Conseil communal, dans l'intention de continuer la mise à disposition d'un espace de mobilité douce à la Grand-Rue et de trouver une solution – transitoire ou à plus long terme – aux difficultés de report du trafic. La Commission d'aménagement du territoire a également été mise à contribution, et les conseillers la remercient de ses prises de position avisées.

Pour cet été, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, il est prévu de fermer le haut de la Grand-Rue à la circulation motorisée, de manière permanente, à l'instar de ce qui a été réalisé en été 2022, et de fermer la rue de l'Hôtel de Ville non seulement le week-end, du vendredi soir au dimanche soir, mais aussi chaque soir de semaine à partir de 19h00. Cette solution sera accompagnée par la demande de mise en zone de rencontre qui, nous l'espérons, sera acceptée par les services cantonaux et permettra de réduire la vitesse dans les rues.

La fermeture journalière sera assurée par la Police communale, respectivement des agents de sécurité, afin d'éviter des accidents liés à l'inattention. En parallèle, le Secteur des infrastructures routières a planché sur la possibilité de fermer temporairement la rue de l'Hôtel de Ville au moyen des bornes automatiques installées. Renseignements pris auprès du Canton, d'autres communes et du fournisseur de la technologie, quelques adaptations sont nécessaires pour que le système fonctionne bien, notamment la pose d'une caméra, d'un feu de circulation et d'une alerte. Ces aménagements permettent d'éviter les accidents, mais ont un coût certain et nécessitent une mise à l'enquête avant réalisation. Nous sommes trop tard pour cet été.

Les réflexions ont essayé de tenir compte des diverses opinions exprimées par les groupes constitués aujourd'hui et qui se préoccupent de la mobilité, ainsi que des pétitions reçues à la Commune. Il est prévu que les habitants au bénéfice d'un parking privé puissent accéder à leur résidence, dans le même esprit que celui qui a prévalu en 2022. La solution décidée par le Conseil communal est prévue pour la période indiquée et pourra être reconduite, voire prolongée, dans un concept plus définitif.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**3. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2023**

Selon l'article 15 du règlement d'organisation du Conseil général, respectivement l'article 46 de la loi sur les communes et les articles 9 à 9g du règlement de la loi sur les communes, les élections du président et du vice-président se font au scrutin de liste. Concrètement, cela veut dire que seules les personnes dont la candidature est annoncée sont éligibles et le vote se fera par bulletin.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Cyrille Gassmann**, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe indépendant une candidature à la présidence en la personne de M. Nicolas Giacomotti. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Steve Pillonel, rapporteur du Groupe.

**M. Steve Pillonel**, au nom du Groupe indépendant, présente M. Giacomotti en ces termes : « Le Groupe indépendant a l'honneur et le grand plaisir de vous présenter ce soir la candidature de M. Nicolas Giacomotti au poste de président. Vous le connaissez déjà tous au moins un peu. M. Giacomotti est un homme de convictions et, vous avez pu vous en rendre compte, lorsqu'un objet l'interpelle, il creuse et bosse ses dossiers comme peu d'entre nous. Revenons tout de même aux sources. Fils d'Olivier Giacomotti et de Cécile, née Déforel, Nicolas est initialement originaire de Forel (ça ne s'invente pas!). Le 23 février 1990 il naît à Estavayer ; autant dire qu'il est un vrai représentant de notre Commune, bourgeois de surcroît ! Nicolas est le 2<sup>e</sup> de trois enfants. Depuis peu il est également tonton, un peu gaga, de Léopold. Sa famille a toujours entretenu des liens étroits. La création d'un bar à vin, devenu incontournable dans la cité, contribua à resserrer encore plus les rangs familiaux pour veiller sur « Le Rempart » qui, loin de constituer une frontière, crée un trait d'union qui permet à chacun de nouer des liens plus étroits avec la population et les commerçants locaux. Les liens que je viens d'évoquer sont précieux pour Nicolas qui compte parmi les fidèles de la bénédiction de Forel !

À 15 ans, Nicolas quitte Estavayer pour effectuer une 10<sup>e</sup> année linguistique, puis un apprentissage d'employé de commerce en sport-études à Berne. Il est alors le numéro 23 du contingent de l'équipe espoir de hockey de Langnau ; il jouera même quelques matchs amicaux avec l'équipe fanion. Après 5 ans passés dans la même famille d'accueil en Suisse-allemande, notre champion retrouve la Broye où il suivra et obtiendra une maturité professionnelle à Payerne avant de partir sous les drapeaux. En 2012 il s'envole à Vancouver pour un séjour linguistique où, sans entraînement, il s'inscrit sur un coup de tête au marathon lors duquel il réalise le chrono remarquable de 3h38. Certains vous diront qu'il lui aura fallu plusieurs jours pour s'en remettre, il n'empêche que le lundi il s'est rendu aux cours, non sans peine. De retour en Suisse, il s'inscrit pour la grande patrouille des glaciers alors qu'il n'avait jamais fait de peau de phoque au moment de l'inscription ! Nicolas est de ceux qui, conscients de leur potentiel, se lancent et assument leurs décisions avec brio.

Dès 2012 notre bossueur travaille dans l'entreprise de construction familiale et dans l'optique de la reprendre avec son cousin Luc, il obtient en cours d'emploi un bachelor en économie d'entreprise à la HEG d'Yverdon, lieu où il jouait également en 1<sup>ère</sup> ligue de hockey, toujours avec le numéro 23. Vous l'avez compris, notre candidat a toujours été très actif. Aujourd'hui il dirige avec son cousin l'entreprise familiale où il peut encore compter sur le précieux soutien de son oncle et de son papa. Outre les nombreux sports qu'il pratique, Nicolas travaille en cas de besoin au Rempart Bar et reste toujours disponible pour aider ceux qui l'entourent.





DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Niveau politique, à la base, notre numéro 23 n'était pas autrement attiré par le sujet ; il déclina d'ailleurs une offre d'un parti en 2011. La démolition des cabanes au bord du lac en 2013 a provoqué l'incompréhension du jeune homme de 23 ans qu'il était. Celle-ci l'a conduit à s'intéresser aux ficelles politiques. En 2017 Nicolas apprend dans les travées du Rempart Bar la création d'une liste indépendante. Il la rejoint et, les électeurs ne se trompant pas sur sa candidature béton, il accède à notre Conseil ! Depuis lors, il s'est notamment baigné dans la Commission de la plage, a sué avec bonheur à la Commission du réseau sportif et il compte énormément à la Commission financière. Cette solide expérience de conseiller général constitue une magnifique promesse pour l'année présidentielle 2023 (oui, encore ce chiffre 23 !) qui, si vous le décidez ainsi, va débiter ce soir.

Convaincu que M. Nicolas Giacomotti fera un excellent président dans la juste lignée de notre actuel président Cyrille Gassmann (oui la barre est haute !), le Groupe indépendant soutient avec conviction sa candidature et vous invite à faire de même en l'élisant ce soir. »

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie M. Steve Pillonel pour cette présentation. Il prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Nicolas Giacomotti qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	55
Bulletins rentrés :	55
Bulletin nul :	0
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27
Voix obtenues :	52

Par conséquent, M. Nicolas Giacomotti est élu par 52 voix à la présidence du Conseil général 2023. Applaudissements.

**M. Cyrille Gassmann**, président, le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein de succès et de plaisir dans le mandat que le Conseil général lui a confié ce soir. Il lui offre un stylo à garder à proximité de lui lors des séances du Conseil général afin de pouvoir gribouiller les dernières spécialités sur le canevas du président. M. Gassmann, ainsi que tous ses prédécesseurs à ce poste, se tiennent à disposition en cas de besoin. Encore une fois bravo. Applaudissements.

**M. Nicolas Giacomotti**, nouveau président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Je suis honoré et reconnaissant de la confiance que vous m'accordez ce soir et tiens à vous remercier d'avoir soutenu ma candidature. C'est un honneur pour moi, en tant que Staviacois, d'avoir l'opportunité d'occuper ce poste. Bien que le vice-président soit souvent considéré comme le successeur naturel du président, personne ne veut échapper à cette règle. Je dois vous avouer qu'une partie de moi redoutait que mes diverses prises de positions durant ou avant les Conseils généraux puissent changer cette habitude. Mais vous l'avez bien compris, j'apprécie et respecte votre engagement pour la collectivité. J'aime Estavayer-le-Lac et ses magnifiques villages qui forment l'une des plus belles communes de Suisse. Il m'arrive d'intervenir en tant que conseiller général lorsque je pense qu'une tendance va à l'encontre du bien-être de nos citoyens et j'essaie, en insistant parfois un peu, de vous convaincre en vous présentant mes arguments. Toutefois, lorsque nous nous positionnons, en toute transparence, sur

**DATE : 28 MARS 2023 – 20H00**

Commune d'Estavayer

un sujet et qu'une majorité du Conseil ne partage pas mes craintes et mon avis, j'accepte le jeu de la démocratie sans rancune. Certains de mes collègues m'ont déjà fait remarquer avec une pointe d'ironie que je devrais être le président qui inaugurer la première ligne de bus staviacois. Soyez certains que je saurai représenter notre Conseil lors de cette occasion et inaugurer, comme il se doit, ce nouveau service soutenu par la majorité. Depuis la fusion en 2017, j'ai eu la chance de voir siéger une présidente et cinq présidents du Conseil général, tous autant compétents qu'appréciés. La barre est haute, mais je m'engage à mener notre Conseil général de la meilleure des manières tout en représentant dignement notre Commune lors des différentes occasions. Durant cette année de présidence, je me réjouis de redécouvrir l'ensemble de notre Commune et d'en apprendre encore un peu plus sur la politique staviacoise. Je me réjouis également de collaborer étroitement avec les membres du Conseil communal, notre nouveau secrétaire général, M. Villadoniga et la secrétaire du Conseil, M<sup>me</sup> Christan. J'aimerais adresser un remerciement particulier à M. Steve Pillonel pour l'implication et le temps consacré à la rédaction de ma présentation. Je remercie également les membres du Groupe indépendant pour leur soutien. Finalement, je tiens à féliciter publiquement M. Gassmann pour son investissement et son travail en tant que président. Il a été irréprochable et les échos ont été très positifs durant toute l'année. Pour la partie festive, je vous invite toutes et tous à partager une verrée à la fin de cette séance au Rempart Bar. Vous aurez certainement l'occasion d'échanger avec mes parents et d'entendre les appréhensions de ma maman et la fierté de mon papa. Encore une fois, merci pour votre confiance et très belle soirée à chacune et chacun de vous.» Applaudissements.

**M. Cyrille Gassman**, président, remercie MM. Giacomotti et Pillonel pour les félicitations qui lui ont été adressées durant les discours.

#### **4. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2023**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Cyrille Gassmann**, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe PS-Les Vert.e.s une candidature à la vice-présidence en la personne de M<sup>me</sup> Sophie Michel. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M<sup>me</sup> Christine Duc, rapporteure du Groupe.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, présente M<sup>me</sup> Sophie Michel en ces termes :  
« Tout d'abord, félicitations M. Giacomotti pour votre élection. Le Groupe PS-Les Vert.e.s est fier de vous présenter Sophie Michel pour la vice-présidence du Conseil général. Sophie est née le 5 décembre 1981 à l'hôpital d'Estavayer-le-lac, Commune dans laquelle elle habita jusqu'à ses 8 ans. Elle vécut le reste de son enfance et son adolescence à Font, commune choisie par ses parents qui y construisirent une maison. Son CO terminé, Sophie a fréquenté le collège Sainte-Croix à Fribourg où elle a obtenu son bac en langues modernes. Pour parfaire ses connaissances linguistiques après l'obtention de son bac, Sophie a séjourné 6 mois à San Diego. De retour en Suisse, ne souhaitant pas faire le même métier que son papa enseignant, Sophie entreprit des études en sciences économiques et sociales à l'Université de Fribourg durant lesquelles elle eut l'opportunité de faire une année Erasmus à Rome. Sa licence en sociologie, anthropologie et sciences des religions en poche, Sophie a travaillé quelques temps dans le milieu socio-éducatif. Finalement, assez grande pour s'affranchir des schémas de





DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

reproduction parentale, elle entreprit un bachelor et un master dans l'espoir de faire le métier qu'elle aime : professeur. Profession qu'elle exerce depuis près de 15 ans au CO d'Estavayer où elle enseigne le français, l'anglais et l'italien. Sa plus grande fierté arriva il y a maintenant 4 ans avec la naissance de sa petite fille Lia. Sophie est entrée au Conseil général au début de cette législature. Elle participe activement à la Commission des bâtiments et aux différents événements liés à la vie politique staviacoise. Son regard réfléchi sur les différents sujets de notre Commune est très enrichissant pour le Groupe PS-Les Vert.e.s. Estavayer et son patrimoine lui tiennent également à cœur ainsi que la qualité de vie des concitoyennes et concitoyens. Notre Groupe relève son ouverture d'esprit, sa curiosité ainsi que son engagement pour le bien commun. Ces atouts feront de Sophie Michel une excellente vice-présidente. Et ce sont pour ces raisons que le Groupe PS-Les Vert.e.s vous recommande de l'élire ce soir. »

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie M<sup>me</sup> Christine Duc pour cette présentation. Il prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M<sup>me</sup> Sophie Michel qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	55
Bulletins rentrés :	55
Bulletin nul :	0
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28
Voix obtenues :	54

Par conséquent, M<sup>me</sup> Sophie Michel est élue par 54 voix à la vice-présidence du Conseil général 2023. Applaudissements.

**M. Cyrille Gassmann**, président, la félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans cette magnifique fonction.

**M<sup>me</sup> Sophie Michel**, nouvelle vice-présidente du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Tout d'abord, toutes mes félicitations à M. Nicolas Giacomotti, nouveau président élu. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez ce soir, cela me touche. Merci à M<sup>me</sup> Duc pour sa présentation. Je m'engage à apprendre toutes les ficelles du métier afin d'être prête pour l'an prochain et je vous souhaite une bonne soirée ». Applaudissements.

## **5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

A la suite de la démission de la Commission des naturalisations de M. Donato Russo du Groupe PLR, un membre doit être élu à la Commission des naturalisations pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Cyrille Gassmann**, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M<sup>me</sup> Phyllis Pritchett de Martini du Groupe PLR.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

**M. Cyrille Gassmann**, président, proclame élue M<sup>me</sup> Phyllis Pritchett de Martini du Groupe PLR en qualité de membre de la Commission des naturalisations pour la période administrative. Applaudissements.

**6. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 23'400'000.00 TTC POUR LA RENOVATION DU BATIMENT HISTORIQUE DU SACRE-CŒUR, ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 49.**

**M. Cyrille Gassmann**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou une demande de renvoi à formuler.

**M. Michel Zadory**, au nom de l'UDC, a intitulé son intervention « Too big to fail ». Ce slogan a souvent été entendu par le passé pour l'UBS et aujourd'hui pour le Crédit suisse. Qu'est-ce que cela a à faire avec la Commune d'Estavayer ? La différence entre le Crédit suisse et la Commune c'est qu'autour du lit d'un malade mourant, le Crédit suisse, il y a une multitude de docteurs savants tandis que le taux d'imposition communal se trouve au bord du précipice et qu'il ne faut qu'une petite pichenette pour que la Commune tombe dans le précipice du taux d'imposition communal, et personne pour l'aider à ne pas tomber, ni l'Etat de Fribourg, ni la Confédération. Il a toujours été motivé à traiter le ménage communal comme le ménage d'une famille. Donc, quand il y a peu dans la caisse, on se serre la ceinture et on échelonne les dépenses du plus urgent en premier au pas urgent en passant par les projets qui peuvent attendre sans danger une année, voire deux. Lors de la présentation, ici-même du projet de rénovation, l'architecte mandaté a bien signifié qu'il n'y a pas d'urgence pour une rénovation urgente. Partant de là, le Conseil général a tout à fait la possibilité de renvoyer le projet de rénovation non pas aux calendes grecques mais de repousser ce projet d'une année. Les membres de l'UDC sont persuadés que cette vénérable bâtisse a besoin d'une rénovation. Mais faut-il, qu'au vu de perspectives de dépenses tout aussi importantes qui pendent au nez du Conseil général, ils soient contraints de voir le taux d'imposition communal prendre l'ascenseur ? Il citera entre autres la grosse facture d'une vingtaine de millions pour les deux EMS d'Estavayer et de Domdidier qu'Estavayer, Commune-siège, devra assumer. L'idée d'un fractionnement de la rénovation leur semblait raisonnable au vu du budget communal mais ce principe n'a pas été retenu par l'assemblée. Il remercie le grand argentier communal, chef du Dicastère des finances, de se prononcer sur l'avenir fiscal communal de ces prochaines années. Dans cette attente, les membres de l'UDC proposent de ne pas entrer en matière pour cette année dans la rénovation du Sacré-Cœur et de remettre cet objet au tractanda sitôt que les dépenses plus urgentes seront chiffrées et le budget équilibré.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteure du Conseil communal, invite le Législatif à accepter l'entrée en matière sur ce projet. Ce n'est pas en reportant ce message d'1, 2 ou 3 ans que le chiffre va être moindre par rapport à cette rénovation. Il faut savoir que plus on tarde à rénover ce bâtiment, plus on a le risque – ou la chance pour certains – de passer par la phase « containers ». Lorsqu'on rénovera ce bâtiment, il faudra le vider complètement. Il est déjà partiellement utilisé pour le scolaire donc, plus on attend, plus on a le risque de devoir utiliser des containers qui ont vraiment un coût conséquent également. C'est pour ces raisons, qu'elle invite le Législatif à ne pas renvoyer ce message et à se prononcer ce soir.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Lors du vote, la demande de non-entrée en matière est refusée par 52 contre et 3 pour.

**M. Jérôme Carrard**, rapporteur de la Commission des bâtiments, relève que celle-ci a joint son rapport au message. Il tient à relever quelques points importants. Depuis de nombreux mois, les membres de cette Commission travaillent sur ce dossier de la rénovation du Sacré-Cœur. Une des questions essentielles était de connaître les besoins actuels et futurs. D'un côté, le développement des habitations dans la zone scolaire 1 engendre une augmentation prévisible des effectifs. De l'autre, il y a aussi un besoin en salles de classes pour l'encadrement en pédagogie spécialisée pour certains élèves qui sont intégrés dans les classes et qui nécessitent un accompagnement spécialisé supplémentaire. La liste des besoins indiquée tant dans la présentation faite en janvier que dans le message confirme la nécessité actuelle de la transformation. Vu le montant à investir, la question de l'étapisation du projet a été traitée dans leurs séances avec les architectes. Les discussions les ont convaincus que cela ne faisait pas de sens d'un point de vue financier et technique. De plus, cela permet de répondre aux besoins actuels et d'éviter de passer par une solution provisoire coûteuse et non adéquate pour l'enseignement comme par exemple des containers. Ils remercient toutes les personnes ayant travaillé sur ce dossier qui est essentiel pour assurer une tâche primordiale pour le futur de la société : la formation. La Commission des bâtiments soutient à l'unanimité cette demande d'investissement et propose au Conseil général de l'accepter.

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a débattu du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 14 et 21 mars 2023. En préambule, la Commission financière salue le fait qu'une séance d'informations ait été organisée le 26 janvier 2023. Les nombreuses informations qui ont été transmises lors de cette séance ont permis de répondre à un nombre considérable de questions. Le rôle de la Commission financière est de déterminer si la Commune a la capacité financière de faire un investissement. Ses membres se sont donc efforcés de s'en tenir en priorité à cet aspect financier uniquement mais il est bien clair que lors d'un investissement d'une telle ampleur, d'autres critères (comme par exemple la nécessité de l'investissement et son urgence) peuvent entrer en ligne de compte. Dans ses dernières séances, la Commission avait envisagé qu'une limite de CHF 12'000'000.00 d'investissements par année (soit CHF 60'000'000.00 sur l'ensemble de la législature) ne devait pas être dépassée afin de ne pas mettre en péril les finances communales. Or, cet investissement représente donc plus du double de cette limite et les finances communales seront donc fortement impactées par la décision qui sera prise ce soir. En acceptant cet investissement de CHF 23'400'000.00, le Conseil général d'Estavayer validerait la plus grosse dépense de sa relativement jeune histoire. Lors de l'acceptation du message pour la construction du nouveau Sacré-Cœur, les élus de l'époque avaient été informés que la rénovation du bâtiment historique serait nécessaire. Les chiffres articulés à l'époque étaient largement inférieurs à ceux proposés ce soir mais des explications sont fournies par le Conseil communal sous le point 3 du message. Il ne va pas les répéter ici. Après avoir étudié la documentation remise, les membres de la Commission se sont notamment interrogés sur le calcul des frais de fonctionnement annuels, sur les éventuels surcoûts d'une réalisation des travaux en plusieurs étapes, sur l'impact financier des demandes de la Commission de l'énergie ainsi que sur les conséquences de cet investissement sur les autres investissements qui seront nécessaires dans la Commune ces prochaines années. Ils ont également abordé le chapitre des subventions. Si le montant prévu pour les améliorations énergétiques est clair et représente une somme de CHF 200'000.00, il ne faut par contre pas s'attendre à des importantes subventions dans les autres domaines mentionnés (constructions scolaires, accueil extrascolaire, biens culturels). Le message indique des coûts d'exploitation annuels d'environ CHF 276'000.00. Il leur apparaît important de relever que ces coûts ne



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

tiennent pas compte des intérêts et des amortissements. Dans la mesure où cet investissement devra probablement être financé dans sa grande majorité par un emprunt bancaire, la charge d'intérêts annuelle, calculée avec un taux de 2%, serait de CHF 468'000.00. L'amortissement annuel s'élèverait, quant à lui, à CHF 702'000.00. Ces coûts annuels supplémentaires d'environ CHF 1'170'000.00 grèveront chaque année le budget communal. En tenant compte de la location qui sera versée par le Conservatoire, cet investissement engendrera par conséquent des coûts annuels totaux d'environ CHF 1'350'000.00. Ils attirent également l'attention du Conseil général sur le fait que ce message ne contient volontairement pas de réserve pour divers et imprévus (par exemple, pour le message relatif à l'agrandissement de l'école de Rueyres-les-Prés, cette réserve était de 15%). Par rapport au total hors taxe de ce message, 15% représentent une somme de CHF 3'250'000.00. Le Conseil communal a expliqué que ceci forcerait nos autorités à être très vigilantes aux coûts lors de la construction mais le risque d'un dépassement de crédit est réel avec cette façon de procéder. A la lecture des éléments indiqués dans ce rapport, les avis étaient très partagés entre les membres de la Commission à la question de savoir si la Commune d'Estavayer avait les moyens de se lancer dans cet investissement. Finalement, après délibérations, la Commission financière accepte, à la majorité des membres présents, ce message.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteure du Conseil communal, relève que cela fait 5 ans que le sujet de la rénovation du Sacré-Cœur historique revient dans diverses discussions tant au Conseil communal, dans les commissions que dans diverses discussions informelles. Quand, comment, avec quels moyens faut-il intervenir sur ce bâtiment historique ? Toutes ces questions, réflexions et avis ont permis de présenter le message soumis ce soir. Certes, les coûts sont supérieurs à ce qui figurait dans les investissements présumés. Les explications ont été données au Conseil communal, à la Commission des bâtiments, à la Commission financière et lors de la séance d'informations au Conseil général. Le Conseil communal a reçu aujourd'hui de la part du Service des bâtiments une confirmation ou une estimation des subventions qu'on pourrait toucher, cela s'élève à env. CHF 580'000.00 pour la rénovation du bâtiment historique. Cet investissement permettra d'offrir aux enfants un lieu d'instruction qui corresponde aux standards actuels et dans un cadre idéalement situé et permettra même d'augmenter l'offre en y accueillant une antenne du Conservatoire de Fribourg. Elle ne va pas répéter tout ce qui a déjà été dit par les différents intervenants, rapports ou autres. Elle reste à disposition s'il devait rester des questions et invite le Conseil général à accepter ce message tel que présenté.

**M. Dominic Catillaz**, au nom du Groupe Le Centre, relève qu'à peine terminée la construction du nouveau bâtiment scolaire du Sacré-Cœur que le Conseil général parle ce soir de la deuxième étape finale. Ce n'est donc pas une surprise. Ils sont conscients de l'enjeu, surtout par rapport au montant de cet investissement. Ils savent que si rien ne se fait, la Commune sera rapidement en déficit d'infrastructures scolaires au vu du développement démographique communal. Il faut agir avant que l'urgence oblige à mettre en place des solutions provisoires coûteuses qui augmenteraient les charges, sans diminuer le coût des transformations. La Commission des bâtiments et l'Administration communale ont décortiqué ce sujet et ont déjà présenté, lors de la précédente législature, la planification et les montants approximatifs des travaux. Ce soir, c'est la suite logique qui est mise en place avec la rénovation du bâtiment historique. La mise à jour des coûts causée par le renchérissement a été faite et présentée par les responsables du dossier. Les informations reçues par rapport à l'occupation et l'utilisation futures de cette infrastructure indiquent clairement un besoin. Il ne s'agit pas d'un luxe. Le concept général du site avec la répartition des zones pour des activités scolaires ou complémentaires à l'école, la possibilité d'augmenter l'accueil extrascolaire de 40 places qui permettront de proposer des solutions aux familles et l'opportunité d'accueillir une filiale du Conservatoire cantonal à Estavayer,



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

moyennant une location, sont tous des arguments qui parlent en faveur de cet important projet pour la Commune. Ce bâtiment communal depuis 2005 doit, dans tous les cas, subir une cure de jouvence pour répondre aux nouvelles normes énergétiques et permettre de faire quelques économies. Bien sûr l'utilisation complète du bâtiment ne diminuera pas les coûts de fonctionnement mais ils seront adaptés à l'utilisation. Il est clair que la rénovation de ce bâtiment communal va peser de tout son poids sur les finances communales et peut-être même stopper certains autres objets, mais l'importance de ce sujet fait pencher la balance en sa faveur. Les membres du Groupe souhaitent que l'Administration communale les informe régulièrement de l'avancée des travaux et surtout des budgets alloués. Ils espèrent que la Commission des bâtiments suive ce dossier ; un membre de celle-ci devrait intégrer la Commission de bâtisse qui sera mise en place. Le Groupe Le Centre soutient cet octroi de crédit à l'unanimité.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, souligne que les conseillers généraux s'apprêtent à voter un des plus grands, si ce n'est le plus grand investissement jamais réalisé par la Commune d'Estavayer à hauteur de CHF 23'400'000.00. Cet investissement aura évidemment des conséquences relativement importantes sur les finances communales ces prochaines années de par ses frais d'exploitation, les intérêts bancaires et l'amortissement du bâtiment. Toutefois, Estavayer ne cesse de s'agrandir et d'accueillir de nouveaux habitants et se doit d'offrir des infrastructures de qualité à ses citoyens. Le site du Sacré-Cœur est un magnifique écrin de verdure idéalement situé au centre de la ville. Les enfants peuvent emprunter différents chemins sécurisés pour s'y rendre à pied et ainsi, il faut l'espérer du moins, éviter au maximum le défilé incessant des voitures-taxis. Le Groupe PS-Les Vert.e.s est d'avis que le montant demandé ce soir est considérable mais a décidé, pour les raisons invoquées plus haut, de soutenir à la majorité ce crédit d'investissement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 23'400'000.00 TTC pour la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur à Estavayer-Le-Lac est approuvé par 48 oui, 5 non et 2 abstentions.

**M. Eric Chassot**, syndic, s'excuse de faire cette entorse à la procédure mais le Conseil général vient de voter le message le plus important de la Commune d'Estavayer, cela a été assez cité ce soir. Il tient à remercier sincèrement le Conseil général de faire confiance au Conseil communal sur ce si gros projet. Il peut lui garantir que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour répondre à la confiance accordée et que l'Exécutif sera heureux dans quelques années d'inaugurer ce bâtiment dans les chiffres qui ont été annoncés ce soir et que, pour de longues années, les élèves en formation pourront être reçus pour porter Estavayer loin à la ronde. Merci beaucoup.

Avant de passer au point suivant, **M. Cyrille Gassmann**, président, tient à remercier le Conseil communal pour l'organisation de la séance d'informations du 26 janvier ainsi que les membres du Conseil général qui ont consacré cette soirée à venir collecter les informations nécessaires à leur prise de position.

## **7. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE - MESSAGE N° 41.**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, rapporteure de la Commission financière, informe que celle-ci donne un préavis favorable à l'adoption de ces nouveaux statuts et invite le Conseil général à les accepter. Il est noté toutefois l'extraordinaire expansion de certains montants, comme pour exemples les articles 27 et 31 qui correspondent à la limite d'endettement. Celle-ci passera pour les investissements de 55 à 90 mio, à l'article 35, c'est la limite du référendum obligatoire qui passera de 20 à 30 mio et enfin et surtout elle relève l'article 36 qui concerne le référendum facultatif. Celui-ci était jusqu'ici à 1 mio et il passera à 3 mio. Tout ceci doit inciter à une grande vigilance. Elle pense notamment aux conseillers communaux qui prennent part soit aux comités, soit aux assemblées de délégués de ces associations, puisque leurs décisions se reflètent très rapidement et sans presque aucune marge de manœuvre sur les finances communales. La Commission compte sur le Conseil communal pour rester très vigilant face à ces investissements peu chers, elle le croit, au cœur du grand argentier communal, comme charges liées.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, apporte quelques précisions supplémentaires concernant cette révision, selon un message explicatif, qui date de 2007. Afin d'assurer une mise en conformité avec les lois cantonales, une révision totale des statuts a été nécessaire. Pour accomplir cette tâche, un groupe de travail a été mis en place et a mené cette révision à travers les différentes étapes de son élaboration. Ces adaptations obligatoires découlent notamment des exigences des lois cantonales qui impactent l'Association, telles que la loi sur les finances communales, son ordonnance et parallèlement les nouvelles normes comptables MCH2, la loi sur les prestations médico-sociales et son règlement, la loi sur l'indemnité forfaitaire et l'ordonnance fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile, la loi sur l'aide sociale et son règlement, la loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte et son ordonnance, la loi sur la santé et la loi sur les communes et son règlement. La nouvelle dénomination officielle de l'Association sous le nom de « Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise » (RSSBF) est également entérinée. De plus le groupe de travail a profité de cette révision pour notamment, améliorer la structure formelle de l'Association, apporter des précisions matérielles concernant son fonctionnement et assurer une marge de manœuvre financière suffisante pour l'Association. Dans les nouveaux statuts, les principales modifications sont le nom de l'Association qui change en RSSBF au lieu d'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, son siège qui sera à Montagny et plus à Estavayer-le-Lac, la nomination d'une Commission financière pour surveiller les dépenses, un organe de révision et une Commission consultative. La limite d'endettement passe à 90 mio au lieu de 55 mio comme il a été relevé précédemment et ceci à cause des nouvelles constructions qui seront bientôt mises en votations pour les deux EMS de Domdidier et d'Estavayer. Les investissements passent de 6 mio au lieu de 4 mio pour la trésorerie pour assurer le roulement pendant les travaux des EMS. La limite du référendum obligatoire passe à 30 mio au lieu de 20 mio et tout ceci est vraiment en liaison avec la construction des EMS.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye sont approuvés par 54 oui et 1 abstention.

#### **8. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DU GRAC : GROUPEMENT D'ADDUCTION D'EAU DE LA CRETE DE CHATILLON - MESSAGE N° 48.**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.





DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Nicolas Giacomotti**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a analysé ce message lors de ses séances des 14 et 21 mars. Elle s'est notamment renseignée sur l'article 22 qui indique que les charges seront réparties entre les communes-membres au prorata des m<sup>3</sup> d'eau annuels consommés. Cet article n'aura toutefois pas d'influence financière négative pour la Commune comme l'a confirmé le chef du Service des eaux et du domaine public. Dès lors, la Commission financière préavis favorablement ce message à l'unanimité des personnes présentes.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier si ce n'est d'inviter le Législatif à approuver ces modifications de statuts qui sont liées à la nouvelle législation cantonale.

**M. Dominic Catillaz**, conseiller général, demande, par rapport au contenu, quelle est la différence entre l'ancien texte de l'article 10 qui stipulait « Elire un président » et le nouveau texte de l'article 8 qui stipule « Nommer un président ». Comment cela va-t-il être géré ?

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond qu'il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, c'est vraiment la nomination d'un président, il n'y a pas de différence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, les nouveaux statuts de l'Association du GRAC : Groupement d'adduction d'eau de la Crête de Châtillon sont approuvés à l'unanimité.

#### **9. MODIFICATIONS PARTIELLES DU REGLEMENT SCOLAIRE DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER- MESSAGE N° 42.**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

La Commission financière a renoncé à se prononcer.

**M. Yves Blanc**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter au message. Il reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, les modifications partielles du règlement scolaire de la Commune d'Estavayer sont approuvées à l'unanimité.

#### **10. RATIFICATION DE L'ACTE DU 6 DECEMBRE 2022 PORTANT SUR UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) SUR LA PARCELLE RF 3380 DU REGISTRE FONCIER DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER, SECTEUR ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 43.**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Jean-Marc Berset**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci, en date des 14 et 21 mars 2023, a analysé minutieusement ce message. Selon les aspects financiers, à l'unanimité des membres présents, elle préavis favorablement ce message et recommande au Conseil général son acceptation.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, souligne que ce message n'a actuellement aucune incidence sur les finances communales puisque le Conseil communal reviendra obligatoirement vers le Conseil général pour les futures constructions qui pourraient y être aménagées. La Commune a maintenant 10 ans pour occuper cette zone, zone qui a été visée lors des réflexions sur le réseau sportif communal. Idéalement située au centre-ville, elle a passé en zone d'intérêt général lors de la révision du plan d'aménagement local et il est maintenant temps de passer aux réflexions sur le montage du réseau sportif communal. Il souhaite que le Législatif valide ce DDP à la suite de quoi le Conseil communal se mettra au travail pour revenir devant le Conseil général avec un dossier qui ne fait pas peur à M. Chassot.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la ratification de l'acte du 6 décembre 2022 portant sur un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF 3380 du Registre foncier de la Commune d'Estavayer, secteur Estavayer-le-Lac est approuvée à l'unanimité.

**11. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 680'000.00 POUR L'IMPLEMENTATION D'UNE SOLUTION DE GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET SUR 4 ANS - MESSAGE N° 44.**

**M. Cyrille Gassmann**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou une demande de renvoi à formuler.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, conseillère générale, souligne qu'un système de gestion électronique des documents comme proposé s'étalant sur 4 ans va avoir des conséquences inévitables sur les employés de l'Administration communale. En effet, ces derniers vont devoir, en plus de leur travail, qui va encore prendre de l'ampleur au vu des constructions et chantiers sur la Commune, assumer la mise en œuvre de l'utilisation de la GED. La Commune de Morges, qui a mis une GED en place avec le soutien de Tebicom, a estimé à 2'100 h sur 3 ans le temps à charge des collaborateurs communaux. M<sup>me</sup> Glauser ne souhaite pas que les chevilles ouvrières de la Commune s'épuisent en ayant toujours plus de tâches à réaliser. A Morges de nouveau, les équipes ont été impliquées et étaient partie prenante du processus de mise en place d'une GED. Au vu de ce qui précède, elle ne serait pas étonnée que, dans les prochains budgets de la législature, un EPT soit demandé afin de soutenir les équipes dans ce travail de titan qui les attend. Elle se demande également comment va s'organiser la migration de tous les documents et des différents systèmes de traitements des données vers le système de GED choisi. Cela va prendre un temps considérable au personnel administratif. Certes, il existe un soutien qu'il s'agisse de Tebicom ou de Passeurs d'archives mais il est sporadique si l'on se réfère au nombre d'heures comptabilisé sur 4 ans (728 pour Passeurs d'archives). De plus, la Commune payera les deux sociétés pour un service d'accompagnement. A aucun moment il est expliqué comment s'organisent ces deux intervenants pour soutenir les équipes. Le calendrier proposé est trop vague en regard des nombreuses tâches à mettre en place et du temps nécessaire à l'intégration des processus par le personnel administratif et par tous



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

les acteurs en présence dans la mise en place de cet outil. De plus, voilà un point et pas des moindres qui la laisse perplexe : il s'agit de la sécurité des données. En effet, il y a très peu d'informations à ce sujet. On ne sait pas où seront déposées les données, un serveur, un cloud ? Et qui en est le propriétaire l'entreprise Telecom Services, la Commune, un tiers ? Elle souhaiterait aussi savoir si, dans l'intervalle des 4 ans, une possibilité plus efficiente se présentait sur les marchés, est-ce que la Commune pourra y avoir accès, cela est-il prévu dans les clauses du contrat avec Tebicom ? Enfin, elle souhaite également préciser qu'à l'heure actuelle avec ce qui a déjà été mis en place avec Passeurs d'archives, la Commune est tout à fait en phase avec la loi cantonale sur l'archivage. La Commune a donc le temps de bien organiser la mise en place de cette GED. Ainsi, pour toutes ces raisons, elle demande le renvoi du message 44 en vue de sa clarification et demande :

- qu'une estimation et une planification de l'engagement du personnel soient réalisées.
- qu'un planning des différentes et nombreuses tâches à effectuer plus précis soit présenté, en indiquant qui fait quoi.
- enfin qu'un rapport sur la protection des données soit fourni afin de préciser notamment où seront stockées les données confidentielles de la Commune.

Il ne s'agit pas de refuser ce projet qui, à la lecture du message, offrirait des avantages administratifs certains mais il est bien question ici de demandes de précisions sur un sujet aussi sensible qu'est la protection des données.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il y a eu un long développement sur passablement de questions, des questions ouvertes qui, pour la plupart, pour le Conseil communal porteur de ce dossier sont résolues. Actuellement, l'Administration communale fonctionne, indépendamment de la présence ou non d'une GED et le fonctionnement ne va pas être menacé effectivement s'il n'y a pas de GED demain. Par contre, la situation se péjorerait si ce virage de la GED n'était pas pris aujourd'hui. En effet, la situation n'est pas idéale au niveau de la gestion des documents, au niveau du classement, de doublons de pièces jointes dans divers programmes informatiques, dans la gestion des versions de documents ou encore dans l'échange sécurisé de documents avec des tiers. La solution pour améliorer la situation est une GED. Et plus on attend pour mettre en place cet outil, plus il sera compliqué de mener à bien ces changements et plus on aura de la peine dans le suivi des documents communaux. Les divers avantages d'une GED sont énumérés dans le message et il ne va pas y revenir. Au niveau de la mise en place, cela demandera un fort engagement du personnel administratif effectivement et aussi de la rigueur pour indexer tous les documents entrants et sortants. Le Conseil général l'a aussi lu dans le message qui lui semblait assez clair. Cela nécessitera aussi un accompagnement de qualité ainsi qu'une bonne organisation du projet. Mais à terme, il est convaincu que le temps consacré à la mise en place sera largement rentabilisé notamment au niveau de la recherche des documents. Au niveau du programme choisi, les choses ont été faites sérieusement avec une procédure d'appel d'offres sur invitation. Le vainqueur de cet appel d'offres est fiable et a déjà implémenté avec succès le programme choisi dans d'autres communes. Au niveau de la sécurité informatique, le fournisseur informatique actuel de la Commune a été mis en lien avec toute cette programmation. Tout est garanti. Un audit interne a été fait pour la sécurité informatique communale, le résultat est arrivé et il n'y a aucun souci à avoir pour les sauvegardes, les serveurs, tout est sous contrôle. Si ce projet devait être abandonné maintenant, tout devra être recommencé à zéro au niveau des procédures comme l'offre est limitée dans le temps. Un immense travail a été fait en 2022, ce travail est maintenant terminé, cette offre ne pourra pas se récupérer dans une année. En résumé, il ne s'agit



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

pas d'un message de confort mais bien d'un investissement nécessaire dans l'infrastructure informatique communale afin d'optimiser le fonctionnement dans ce domaine. Le personnel qui est au front a été consulté : l'entreprise Passeurs d'archives, qui a travaillé pendant l'année 2022, a passé dans tous les services pour faire l'état de la situation, discuter avec le personnel, pour voir le travail à réaliser. Tout cela a amené le Conseil communal à prévoir un accompagnement d'un EPT supplémentaire qui fait partie intégrante du message. Certaines personnes ont visité la Commune de Bulle qui fonctionne sur cette GED. Le Conseil communal a fait tout son devoir dans la préparation de ce message. Il peut comprendre qu'il soit peu clair pour certains car c'est très complexe. Pour sa part, il a dû poser de longues questions car l'informatique n'est pas son métier mais il ne peut que demander au Conseil général de lui faire confiance et de ne pas renvoyer ce message pour faire aboutir ce travail. Le départ du chef de Service qui a mené ce projet avec lui, soit le secrétaire général, l'a beaucoup questionné quant à la fragilité de mener ce projet maintenant. Il a reconsulté tout le personnel qui accompagnait M. Conus dans ce secteur et à l'unanimité le personnel a dit de ne surtout pas renvoyer. Beaucoup de travail d'enquête a été fait sur quel sera le travail à réaliser et comment le mener, cela serait stupide de renvoyer ce dossier. Le personnel est motivé. Il faut savoir que la Commune d'Estavayer s'est déjà loupée une fois. Maintenant, on est averti et ce message est important pour le fonctionnement de l'Administration. Il ne peut pas dire que des économies financières seront réalisées, il peut dire que l'on va avoir une efficacité dans le travail quand tout ceci sera en place.

Lors du vote, la demande de renvoi est refusée par 52 contre et 3 pour.

**M. Raphaël Duc**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie les 14 et 21 mars 2023 pour étudier ce message. Après discussion, celle-ci donne un préavis favorable à ce crédit d'investissement et invite le Conseil général à l'accepter.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, communique une correction par rapport à son intervention précédente. L'EPT supplémentaire mentionné dans le message correspond à un mandat sur 4 ans qui va s'arrêter. Ceci est assez clair au niveau de l'organisation : dans 4 ans, l'Administration communale roulera avec ses propres EPT internes et normalement il ne devrait y avoir aucune demande d'EPT supplémentaire à ce sujet.

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, remercie tout d'abord le Conseil communal pour ce message détaillé. A sa lecture, on est séduit à l'idée d'une gestion électronique des documents (GED) et très tenté de penser qu'un tel outil est nécessaire. Le problème que l'on connaît est que tous les messages semblent nécessaires et la plupart sont extrêmement onéreux. Le Conseil général vient d'en voter un qui correspond à la capacité d'investissement communale pour environ 2 à 3 ans et le voici déjà confronté, s'il peut le dire ainsi, à un message de plus d'un demi-million de francs. Ce message est-il indispensable ? Et dans l'affirmative indispensable aujourd'hui ? Le plan de classement judicieusement évoqué ne devrait-il pas être d'abord éprouvé pour faciliter à futur l'implémentation d'une GED ? Ces questions lui semblent légitimes et même fondamentales. Le fait que la recherche actuelle dans les fichiers pdf soit impossible relève en fait d'une configuration d'imprimante. Certes après il faut encore chercher dans ces fichiers mais on peut faire des fichiers avec des imprimantes sans GED dans lesquels le contenu peut être lu. Le message l'indique, un crédit non négligeable avait été voté avant la fusion et il n'a mené à pas grand-chose. Aujourd'hui, il est vraisemblablement possible d'arriver, à son sens, à un résultat probant en se passant de ce crédit.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 680'000.00 pour l'implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration communale et pour l'accompagnement du projet sur 4 ans est approuvé par 46 oui, 5 non et 4 abstentions.

**12. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 198'000.00 TTC POUR LA CREATION D'UN PARKING DE 56 PLACES A LA ROUTE DES LACUSTRES A ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 45.**

**M. Cyrille Gassmann**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou une demande de renvoi à formuler.

**M. François Julmy**, au nom du Groupe Le Centre, relève que ce message a retenu toute leur attention, et notamment relevé plusieurs interrogations. Le Groupe est clairement favorable à la mise en conformité des places de parc le long de ladite route, ceci non seulement pour remédier à la situation actuelle peu appropriée, mais également pour offrir des places de parc en adéquation avec le règlement communal du stationnement. Au cours de leur séance de préparation, et lors de l'analyse du message et des plans joints, plusieurs questions sont restées sans réponse. Les places aménagées en graves stabilisées au ciment ont une pente du côté de la forêt. Ce type de surface était-il vraiment adapté à un usage à long terme ? Une offre en bitume a-t-elle été demandée pour comparaison de prix et de durabilité ? La pente côté forêt a-t-elle été approuvée par le Service de l'environnement ? Mis à part ces points plutôt techniques, ils auraient aussi souhaité des éclaircissements relatifs à la sécurité des différents usagers. La norme en vigueur recommande idéalement des allées de 5m50 minimum pour permettre l'accès aux places avec un empiètement faible sur la voie opposée. Toutefois, en présence d'un trafic faible sur une route à fonction de desserte, comme il semble être le cas pour le tronçon concerné, une chaussée de largeur réduite à 5 m pourrait être admise, ce pour autant que l'angle des épis soit de 30° et non pas à 45°, comme proposé dans le message. Selon les plans, et malgré leur difficulté de lisibilité, il semble que cette distance ne soit pas respectée. Pour leur implantation, au regard de la fonction touristique de ce stationnement et de la présence de cyclistes, une distance d'au moins 1 m devrait être prévue à l'arrière des places afin d'assurer la visibilité avant d'empiéter sur la voie de circulation. Cette distance permettrait également le chargement et le déchargement du véhicule en toute sécurité. Les plans ne font pas mention de ces espaces de sécurité. Ou peut-être que la Commune peut y déroger ? Aussi, la largeur de la chaussée sera réduite alors que cette dernière est déjà étroite. Des croisements plus compliqués auront un effet positif comme modérateurs de vitesse. La limitation restera-t-elle conservée à 50km/h ? Un plan de mobilité a-t-il été élaboré et comment l'accès aux places de parc est-il prévu ? Le Groupe est favorable à l'aménagement de places de parc sur la route des Lacustres, mais octroyer un crédit de CHF 198'000.00 pour cet objet alors que nombre d'éléments restent obscurs, est jugé prématuré. Les membres de ce Groupe demandent le renvoi de cette demande de crédit, afin de ne pas mettre en péril cet objet. Ceci permettra au Conseil communal de revenir avec de plus amples informations. Ce renvoi ne devrait pas avoir d'incidence sur le calendrier, puisque ces travaux n'étaient de toute manière pas planifiés pour cette période estivale.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, a bien entendu les soucis relevés par M. Julmy qui portent essentiellement sur des aspects techniques. Il faut savoir que le projet remis sera à nouveau soumis pour examen préalable auprès du Canton parce que la nouvelle loi sur la mobilité vient d'entrer en vigueur en 2023. De toute manière, ce projet n'est pas définitif, il va circuler dans tout le circuit de l'Etat en passant par le Service de l'environnement, le Service des ponts et chaussées et celui de la



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

mobilité. Elle peut tranquilliser le Conseil général en affirmant que de toute manière il y aura certainement des modifications et qu'au niveau de la législation et des normes VSS, tout va être passé au peigne fin. Pas moyen de faire une erreur. Voilà pour l'aspect technique. Il faut savoir que cela va prendre du temps ; elle relève que ce projet ne va pas être mis en vigueur avant 2024 parce que, en général, quand on soumet des projets au Canton, cela prend du temps, surtout pour un examen préalable. Ensuite la mise à l'enquête c'est en tous cas 30 jours. On peut imaginer des oppositions, cela prend du temps ; il faut les traiter et on repart avec le dossier au niveau du Canton. Donc, à son avis, avant le printemps 2024, voire l'automne 2024, rien de concret ne va se faire au niveau de cette zone. Au sujet de la gestion de ces places de parc, comme indiqué sur le plan, il y a une place de rebroussement qui est prévue et celle-ci devra de toute façon être empruntée en arrivant ou en partant. Tout cela pour dire qu'au niveau technique, son Service a travaillé sur ce sujet, le chef du Secteur est un ingénieur des routes, il connaît bien toutes les normes à respecter et le Canton va vraiment aussi analyser ce dossier. Elle pense que c'est important d'aller de l'avant ce soir avec ce projet. La création de ce parking fait partie de la stratégie communale des places de parc sur l'ensemble du territoire. C'est le seul message présenté ce soir qui va ouvrir certains moyens, des ressources financières, ce que demande le Conseil général depuis le début de cette législature. Elle reste à disposition mais propose au Conseil général de ne pas renvoyer ce message et de le traiter ce soir.

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, relève que tant le précédent message semblait complet, tant il est déçu du contenu de celui-ci. Par rapport à la réponse de M<sup>me</sup> Raetzo, il pense que ce n'est pas à Fribourg de dire à la Commune comment agir chez elle. On se plaint assez qu'ils viennent se mêler des affaires communales. Là, on pourrait faire un projet concret et bien ficelé, il pense que ce serait nécessaire. Il a été très surpris dans ce message de ne même pas voir de mention que le secteur concerné se situe sur un itinéraire cyclable officiel numéro 5 Route Mittelland qui relie Romanshorn à Lausanne, ce n'est pas un tout petit bout d'itinéraire cyclable. Il est vraiment surpris de cela et surtout que l'on arrive avec un projet avec des places en épi et que l'on a un récent rapport de Team+ qui dit que les places en épi posent un problème majeur pour la sécurité par rapport à la mobilité douce. Il n'arrive vraiment pas à comprendre ce message et il soutient clairement la non-entrée en matière sur cet objet.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, relève que ce Groupe soutient la demande de renvoi exprimée par M. Julmy. Ils souhaitent que ce message soit lié avec la politique de stationnement. Ils attendent donc davantage de renseignements sur les tarifs, les équipements, la réglementation qui seront mis en place. Ils pensent que ce message est prématuré. Le Groupe Vernay recommande d'accepter cette demande de renvoi.

**M. François Julmy**, conseiller général, ne remet pas du tout en cause les compétences des services communaux. Si le projet doit passer encore dans plusieurs services, il propose au Conseil communal de revenir avec un projet complètement ficelé, avec un crédit qui tienne la route. Il propose vraiment de ne pas entrer en matière car on vote un crédit ce soir et le crédit voté doit ensuite être tenu. A **M. Gassmann**, président, **M. Julmy** confirme qu'il maintient sa demande de renvoi et pas de non-entrée en matière.

Lors du vote, le renvoi de ce message est accepté par 50 oui, 4 non et 1 abstention.





DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**13. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 847'000.00 TTC POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CURAGE DES CONDUITES DE PRISE D'EAU AU LAC POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DE LA MOULE QUAGGA A ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 46.**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

En préambule, **M. Cyrille Gassmann**, président, informe qu'il y a une erreur de libellé dans la partie « financement » du message. En effet, l'amortissement sera bien prélevé du compte 71010 mais son libellé est « approvisionnement en eau » et non « amortissements génie civil ». Merci d'en prendre note.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, rapporteure de la Commission financière, informe que celle-ci, lors de ses séances des 14 et 21 mars 2023, a examiné avec attention le message relatif au crédit demandé. Dans son appréciation de l'investissement envisagé, la Commission financière a bien entendu été sensible à l'urgence des travaux. Il s'agit ici d'assurer la distribution d'eau potable ainsi que de permettre au Groupe E Celsius SA de poursuivre l'exploitation du chauffage à distance de l'HIB. S'agissant de l'utilisation de la conduite de 400 mm par le Groupe E Celsius SA, le message relève au point 4 qu'une convention existe entre le Groupe E Celsius SA, exploitant et la Commune, propriétaire des installations. La Commission financière est revenue sur ce point lors de sa rencontre avec le Conseil communal et a souhaité savoir si le Groupe E Celsius SA s'était positionné quant à une éventuelle participation. La Commission a appris que celui-ci a rendu sa réponse le 8 mars et qu'il ne rentrait pas en matière, se basant sur les termes de la convention mentionnée au point 4. Toutefois, la Commune a assuré vouloir poursuivre les discussions avec le Groupe E Celsius SA afin d'essayer de trouver une entente quant à une participation financière, au vu de l'aspect extraordinaire des travaux engagés. La Commission tient également à relever que, comme confirmé par le Conseil communal, tous les travaux mentionnés seront financés par la taxe de base prévue dans le règlement communal des eaux potables et des eaux usées. Ainsi, à la lumière de ce qui précède, la Commission financière, après délibérations, prévoit favorablement à la majorité des membres présents ce message.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, confirme que, depuis la rédaction de ce message, le Conseil communal a reçu une réponse du Groupe E Celsius : on parle bien là de la conduite d'eau alimentant le chauffage à distance (CAD) pour le HIB et l'EMS. Une convention avait été signée en 2019 alors que le phénomène des moules quagga n'était pas vraiment encore connu et elle stipulait en effet que les maintenances et les réparations de la conduite pour son usage normal sont à la charge et de la responsabilité de la Commune. C'est vrai qu'une non-entrée en matière pour une participation financière du Groupe E est parvenue à la Commune. Etant donné le caractère exceptionnel de la situation, elle a pris contact avec le juriste communal pour essayer de trouver la faille, pour essayer de trouver une solution pour que le Groupe E entre en matière financièrement mais à ce jour ce n'est pas gagné. Elle confirme les propos de M<sup>me</sup> Glauser sur le fait que c'est la taxe de base qui couvrira les coûts puisqu'elle est dédiée, entre autres, au financement spécial pour le maintien de la valeur. Elle reste à disposition.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Yvan Baechler**, conseiller général, relève en préambule que cet investissement n'est pas discutable car vital : l'eau c'est la vie. Un problème très sérieux affecte la Commune d'Estavayer et son district ayant également un impact sur l'industrie comme l'entreprise ELSA, productrice de produits laitiers pour toute la Suisse et le Groupe E, l'un des quatre piliers du Canton. Il s'agit de l'invasion de la moule quagga dans le lac qui se répand de manière invasive et attaque la crépine et les conduites d'eau potable. Comme chacun le sait, cet or bleu est un bien essentiel pour tous. Il faut tout faire pour protéger les ressources d'eau, ceci d'autant plus que le futur en la matière demande une attention toute particulière. Au niveau des dégâts générés par du gibier, lesdits dégâts sont couverts par le Canton. La moule quagga est un organisme vivant, respectivement considérée comme de la faune sauvage. Si elle n'est pas explicitement visible comme une horde de sangliers l'est, il n'en demeure pas moins que les dégâts générés par cette petite bête sauvage aquatique sont importants et surtout vitaux. On est face à une situation exceptionnelle, non prévisible, contre laquelle actuellement il n'existe rien pour s'en prémunir, donc qui nécessite des moyens importants et réguliers d'entretien. Il demande donc que le Conseil communal, peut-être avec l'appui des députés, se fasse la réflexion et demande au Canton - auquel il se permet de rappeler que la Commune paie annuellement une concession pour avoir le droit de pomper l'eau du lac - si ce dernier pourrait appuyer la Commune, lui venir en aide dans cette situation exceptionnelle où elle n'a aucune maîtrise en appuyant financièrement la Commune, respectivement le district dans le combat contre cette faune sauvage envahissante, ceci pour garantir l'approvisionnement en eau de toute la population mais également de son économie. Cette demande se fait par analogie au soutien pour les dégâts du gibier. L'Etat a déjà soutenu dans le passé des organisations telles que les sociétés de jeunesse ou les sociétés de remontées mécaniques lors d'événements exceptionnels ce qui en est un.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, remercie M. Baechler. Elle informe qu'une intervention est en cours de finalisation de sa part au niveau de la députation fribourgeoise. Elle sera certainement transmise cette semaine encore auprès de l'Etat. Cette intervention repose surtout sur la loi du domaine public qui, dans son article 3, indique que l'Etat est propriétaire au titre de domaine public cantonal des choses destinées par nature à l'usage commun en particulier des eaux publiques. Donc cela correspond aux lacs naturels, aux bassins d'accumulation et aux retenues d'eau. Elle va essayer de demander des mesures d'aides financières pour les communes touchées au niveau de leurs installations. Donc en effet il y a une carte à jouer au niveau du Canton, elle y a pensé quand on lui a annoncé le caractère un peu complexe de cette moule quagga qui fait beaucoup de dégâts dans les lacs ; pas encore dans celui de La Gruyère ce qui pourrait aider au niveau de l'intervention cantonale ! Voilà pour la petite anecdote. On n'a pas le choix, il faut aller de l'avant avec ce curage qui est déjà en cours d'organisation. Le Conseil communal attend l'aval du Conseil général ce soir. Cet automne, des scaphandriers seront mobilisés, une plateforme de travail est prévue, des bateaux aussi, etc. Ce n'est pas une mince intervention. Elle avoue que le Service des eaux est un peu inquiet mais elle est certaine que tout se passera bien car le travail sera effectué par une entreprise très spécialisée dans ce domaine qui est basée en Thurgovie, au bord du lac de Constance, c'est là que tout a commencé avec la moule quagga. Elle invite le Législatif à accepter ce message.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 847'000.00 TTC pour la mise en place d'un système de curage des conduites de prise d'eau au lac pour la production d'eau potable en lien avec le développement de la moule quagga à Estavayer-le-Lac est approuvé à l'unanimité.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**14. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 48'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE DEDIEE A LA MOBILITE DOUCE RELIANT LA GARE A LA ROUTE DE LA CHAPELLE A ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 47.**

M. François Julmy se récuse. 54 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Tom Bise**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie les 14 et 21 mars afin d'analyser ce message. La Commission financière constate que plusieurs projets de constructions sont en cours dans cette zone et s'inquiète que cette étude ne soit plus d'actualité lorsque l'aménagement sera finalement décidé à être réalisé. Elle se questionne également sur la nécessité de recourir à une entreprise extérieure pour mener à bien cette étude, et se demande si elle ne pourrait pas être réalisée en interne. Pour la Commission financière, accorder un nouveau crédit pour une étude supplémentaire parmi les études déjà en cours au sein de la Commune d'Estavayer ne serait pas judicieux à l'heure actuelle. Au vu de ces éléments, la Commission financière a refusé ce message à la majorité des membres présents et invite le Conseil général à faire de même. Elle est convaincue que cette décision permettra d'utiliser les ressources financières de manière plus judicieuse et de continuer à trouver des solutions durables pour améliorer la mobilité douce de la ville.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, rappelle que ce projet s'inscrit dans le plan directeur de la mobilité douce vélos d'Estavayer établi de longue date par le Service du territoire et le Conseil communal. Il fait partie de la stratégie communale. Elle a entendu une demande de traiter ce mandat à l'interne des services communaux. Il faut savoir que la première partie de ce tronçon qui commence à la route de la chapelle jusqu'à l'entrée du parc du Sacré-Cœur présente des défis techniques assez compliqués, il y a des pentes, le giratoire existant, etc. Effectivement le Service communal a les compétences mais par contre n'a pas vraiment les ressources. Le Service des routes repose sur une seule personne qui est le chef du Secteur des routes qui est déjà pas mal engorgé dans tous les projets qui lui sont soumis. Cela risque d'être compliqué au point qu'il devrait mettre en veille beaucoup d'autres projets pour se consacrer vraiment qu'à celui-ci. Ce n'est pas si simple, c'est une artère de mobilité qui fait entre 3 et 4 m de large sur env. 700 m jusqu'à la route de Lully. Elle en a parlé avec le chef de Secteur concerné et il était un peu dépité car cela correspond à une grosse charge de travail. Les compétences sont là mais la capacité pas vraiment. Cette étude est importante, il faut la lancer aujourd'hui. Le long de ce futur tronçon, plusieurs projets importants vont naître et le but du Service est de trouver des synergies avec ceux-ci et pour cela la Commune doit vraiment avoir un tracé étudié et qui soit en corrélation avec ces futurs projets. L'idée est de faire des économies d'échelle en utilisant ces synergies dans la construction de ce tronçon. Il y a aussi le CAD comme mentionné dans le message qui suit en partie le tronçon prévu par la Commune mais bifurque à un moment donné à l'angle de la parcelle du Sacré-Cœur et la parcelle où sera construit le futur home et descend ensuite, remonte la rue de la Gare pour remonter ensuite direction l'îlot 1 des TPF. Il y aura aussi des travaux de génie civil importants utiles pour la Commune pour essayer de faire des économies d'échelle et de trouver les bonnes synergies. C'est vraiment un crédit d'étude qui permettra d'avoir une image d'un tracé avec ses exigences. Elle invite le Législatif à accepter ce crédit pour avoir cette image que l'on n'a pas vraiment aujourd'hui. Elle reste à disposition.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Alexandre Rey**, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire, informe que celle-ci est favorable à l'étude de cette voie de mobilité douce et surtout à la réalisation qui, elle l'espère, s'ensuivra. En effet le tronçon prévu fait partie du principal axe reliant l'Est de la ville où se situe le nouveau quartier de la Prillaz, avec la gare. Il fait partie du plan directeur communal de la mobilité douce et répond aux attentes formulées par le Canton dans le plan directeur cantonal en matière de développement de celle-ci, à savoir :

- Augmenter sensiblement le nombre de déplacements à vélo.
- Considérer le vélo comme l'égal des autres modes de déplacement et créer un « environnement vélos » sûr et attrayant sur l'ensemble du territoire cantonal.
- Diminuer le nombre d'accidents.

Le développement du réseau communal de mobilité douce permettra de favoriser et développer la circulation des cycles sur le territoire communal et surtout de donner à ce mode de déplacement un cheminement sécurisé hors du trafic automobile. C'est pourquoi, la Commission d'aménagement du territoire soutient ce message.

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, informe que ce message l'a laissé quelque peu perplexe. Tout d'abord sur le fond : il est heureux d'entendre l'avis de la Commission d'aménagement qui relève les enjeux de la mobilité douce de ce message pour le futur de la Commune. Un message complètement lacunaire de la part du Conseil communal où on explique même pas le pourquoi du comment de relier la gare en direction de la Migros et du CO et surtout du quartier « parc de la Prillaz » où il y aura plus de 2'000 habitants dont, on espère, qu'une certaine partie se rendra à la gare avec la mobilité douce et non leur véhicule à moteur. Dans le sens inverse, on aura le Plateau de la Gare avec ses nouveaux habitants dont les enfants se rendront au CO et le Conseil communal ne relève rien, dans le message : nada. Pas de rapport de la Commission d'aménagement. Il remercie M. Rey pour son intervention. Maintenant, sur le fond, il est à 100% pour la réalisation d'un chemin de mobilité douce. Mais quand on regarde d'un peu plus près ce projet. Dans la première partie du tracé, de la gare jusqu'au Sacré-Cœur, là il pense franchement que l'on peut internaliser l'étude de ce tronçon et il faut coordonner cela avec l'îlot 1 des TPF, avec la mise en place du home, avec ensuite le contournement du parc du Sacré-Cœur. Mais la suite des opérations depuis le giratoire qui se situe au-bas de la route du Sacré-Cœur vers l'ancien garage Oberson, traverser une colline, arriver dans le parking du magasin Migros, non mais...Le trait sur le papier est fantastique mais il va falloir acheter du terrain, il y aura des gros frais de génie civil. Donc ce soir, c'est CHF 48'000.00 qu'on lance, cela va faire un tas de papier, cela va revenir comme une balle de ping-pong l'année prochaine et puis cela sera 4, 5, 6, CHF 700'000.00 pour la réalisation. Il croit qu'effectivement ce soir, cette étude est prématurée, il faut être conscient de la problématique de la mobilité douce mais il faut trouver une autre solution : c'est-à-dire la première partie du tracé depuis la gare en direction du Sacré-Cœur, il encourage sa mise en place le plus rapidement possible mais pour la suite il faut évaluer d'autres options, un passage par le parking de la chaussée, un passage plus loin que le parking d'ELSA pour relier l'Amarante, cela permettrait aussi de mettre un nouveau lieu communal où les enfants s'y rendraient régulièrement sur le tracé mais de mettre CHF 48'000.00 dans une étude ce soir... alors oui il sait que le Conseil général a dépensé plusieurs millions pour d'autres choses ce soir, ses collègues vont penser qu'il est complètement ridicule de venir sermonner sur CHF 48'000.00 mais il n'estime pas ce crédit nécessaire.



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. François Singy**, conseiller général, informe que lors de sa séance de groupe, le Groupe BMR a pris connaissance de ce message. Après plusieurs discussions ainsi que les compléments d'informations apportés par M<sup>me</sup> Raetzo ainsi que M. le Syndic (ils ont la chance d'avoir deux interlocuteurs du Conseil communal qui connaissent le dossier), ce Groupe a décidé à la majorité des membres présents de soutenir ce projet. L'adhésion à ce projet a été motivée par les raisons suivantes. Il ne va pas répéter tout ce qui a déjà été dit, donc la réalisation de cette artère s'inscrit dans le cadre d'un concept qui a été validé. Concernant la capacité de traiter en interne la totalité de ce dossier, il leur paraît que cette tâche est très compliquée donc ils estiment dommage de ne pas laisser le Conseil communal préparer ce dossier de mise à l'enquête. Après c'est clair qu'il pourra être remanié, il ne connaît pas tous les aspects techniques. Il remarque bien que depuis l'ancien garage Oberson pour relier le parking de la Migros, on traverse des propriétés privées où il y aura des grosses négociations à faire. C'est le travail du Conseil communal appuyé par des ingénieurs qui préparent la mise à l'enquête. Le projet va peut-être être remanié mais dans sa conception globale, le Groupe, dans sa majorité, soutient quand même ce dossier. On ne parle pas uniquement d'une piste cyclable de 2m50 de large. Dans le dossier, on voit que cette voie cyclable de mobilité douce peut atteindre à certains endroits jusqu'à 7 m de large. A d'autres endroits, elle pourra être restreinte à 3 m de large. Donc c'est clair que l'étude tient aussi compte de la particularité et de la topographie du terrain. Si le Conseil général accepte ce crédit, cette étude ne devrait pas tarder à débuter afin de préparer avec sérénité efficacement ce dossier, de profiter des autres projets en cours de démarrage dans ce secteur et la finalité de cette étude sera l'autorisation et le permis de construire. Le permis de construire pourra donner la possibilité au Conseil communal d'étudier par étapes, de prioriser les projets importants et pour toutes ces raisons, il propose au Conseil général d'appuyer les démarches du Conseil communal.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, complète son intervention concernant cette étude. C'est vrai que c'est une étude complexe, il faudra étudier la séparation des flux, les revêtements appropriés, les pentes, le type de déplacements des cyclistes (transit, quotidien, pendulaire), les conflits potentiels entre les vélos et les piétons, bref, ce n'est pas simple. Cette artère principale est vraiment la colonne vertébrale de la future mobilité douce de la Commune d'Estavayer et elle fera surtout la connexion entre deux zones qui sont à forte densité de population (Plateau de la gare – quartier de la Prillaz). Il faut déjà préparer l'avenir aujourd'hui. Cette mobilité douce est d'actualité et elle estime qu'il ne faut pas repousser ce projet aujourd'hui. On entend parler de projets de mobilité douce dans les grandes villes du Canton de Fribourg déjà, Bulle, Fribourg et cela lui fait envie, elle aimerait vraiment que l'on aille de l'avant avec cette mobilité douce sur le territoire communal car en plus elle est inscrite dans les plans directeurs de la mobilité de la Commune. Elle invite vraiment le Législatif à accepter ce message. Cela peut paraître dérisoire comme montant par rapport aux 23 mio votés, c'est un montant dérisoire, mais pour les services communaux, traiter cela à l'interne, c'est du lourd.

**M. Eric Chassot**, syndic, souligne qu'il est un petit peu ambigu aujourd'hui d'entendre sur un message précédent que finalement on a fait un dossier à l'interne, qu'il n'est pas assez détaillé et qu'il faut l'étudier plus ; le dossier est renvoyé car il n'est pas prêt. Le Conseil communal demande maintenant une étude pour pouvoir venir avec un dossier un petit peu plus complet et du côté du Législatif, on demande son refus. Il accepte la remarque que ce dossier est peut-être mal expliqué dans le message par rapport au but recherché. Le Conseil communal peut être meilleur et de nouveau il dit au Conseil général qu'il s'améliorera, les remarques sont faites pour ça. Mais par contre on ne peut pas aujourd'hui attendre d'un Conseil communal qu'il vienne avec un dossier complètement ficelé qui aura



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

coûté CHF 0.00. Il faut savoir qu'en parallèle à cela, cette artère de mobilité douce est connue de longue date. A la précédente législature, le Conseil général a accepté un achat de terrain dans ce secteur. M. Chassot l'avait présenté, en séance, comme un achat de terrain utile à terme pour pouvoir traverser tout ce secteur compliqué là où il y a beaucoup de mobilité déjà aujourd'hui et il y en aura encore plus ultérieurement. Il est en contact avec trois propriétaires concernés aussi par cette traversée. Bien entendu un des trois est la Caisse de pension Migros puisqu'on est sur leur parking pour un secteur. Il faut savoir qu'il y a des négociations parallèles à ce crédit d'étude. Maintenant, il faut vraiment orienter le Conseil communal s'il fait tout faux chaque fois. Parce qu'à un moment donné, il ne sait plus comment faire. Maintenant, le Conseil communal demande CHF 48'000.00 pour avancer un bout et le Conseil général dit que ce n'est pas assez loin. Le Conseil communal ne demande pas un crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour pouvoir réunir des gens pour pouvoir préparer un dossier pour qu'il soit hyper bien ficelé. Où est la limite ? Ici on reproche au Conseil communal de demander un crédit d'étude sans grandes explications et juste avant on lui reproche de ne pas avoir assez étudié. On a déjà passablement parlé de vélos dans cette salle. On est sur la principale artère de mobilité douce Est-Ouest : il faut aller le matin vers l'ancien garage Oberson pour voir le défilé des élèves et tout ce trafic qui va encore augmenter avec le quartier de la Prillaz. Dans quelques années, il faudra une solution. On ne peut pas laisser aller comme ça. Donc effectivement ces CHF 48'000.00 ne sont pas jetés à la poubelle, le Conseil communal viendra avec des projets, peut-être étagés, peut-être pas. Cela a été dit, il faut tout coordonner. Il y a un membre du Conseil général récusé ce soir ; certains savent très certainement pourquoi. Une artère de mobilité douce sur une parcelle améliore l'accessibilité de la parcelle, donc elle augmente sa valeur. On parle de la parcelle de l'EMS pour moitié qui restera propriété de M. Julmy qui s'est récusé. Aujourd'hui, il est propriétaire du terrain. La Commune n'a aucun droit à part qu'un trait a été dessiné sur un plan directeur. Les architectes du concours d'architecture, dont il fait partie du collège d'experts, ont été informés de ce trait. Ils laissent donc la place mais s'il n'y a aucune coordination, ils ne vont pas la faire. Ce n'est pas à la Broye de payer cela. La Commune en est là, sur de la coordination pour voir ce qui se passe pour ce tracé. Il demande au Législatif d'accepter ce crédit d'étude et promet que le Conseil communal va en faire bon usage.

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, remercie M. le Syndic pour son intervention. On constate que le Conseil communal a une vision dans ce dossier qui dépasse les quelques pages du message. Le problème est qu'à l'avenir il faut mettre toutes les informations sur le papier. Cela ne coûte pas très cher. M. Chassot a pu résumer la situation en moins de 2 minutes mais si le Conseil général avait eu ces indications pour voir les réflexions du Conseil communal – lui il imaginait déjà un tunnel ou un téléphérique pour passer la colline – s'il y avait eu au moins quelques bribes sur le message, ils seraient peut-être déjà au Rempart Bar.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 48'000.00 TTC pour l'aménagement de la voie dédiée à la mobilité douce reliant la Gare à la route de la Chapelle à Estavayer-le-Lac est approuvé par 45 oui, 4 non et 5 abstentions.

**M. Eric Chassot**, syndic, remercie une nouvelle fois les membres d'avoir changé d'avis en cours de séance, il pense. Il promet qu'il veillera avec rigueur que les messages futurs soient réalisés de manière à ce que le Conseil général puisse prendre les bonnes décisions directement et qu'ils « puissent aller plus vite au bistrot ».

M. François Julmy revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 55 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.





DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**15. DIVERS**

**M. Cyrille Gassmann**, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M. Alexandre Rey**, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire, revient sur le régime de circulation en vieille-ville d'Estavayer-le-Lac – fermeture estivale. C'est la réaction de cette Commission par rapport à ce qui a été annoncé par le Conseil communal. Depuis le vote du Conseil général du 21 décembre 2022, cette Commission a doublé ses séances en passant d'une séance mensuelle à deux séances par mois. Les séances supplémentaires ont pour but de travailler sur le thème de la mobilité dans la Commune. Lors de la séance de la Commission d'aménagement du 7 décembre 2022, le régime de circulation en vieille-ville a été abordé afin de définir les futurs sens de circulation pour cet été en trouvant des solutions pour améliorer le trafic des véhicules et répondre aux remarques et propositions des associations de quartiers et autres pétitionnaires. Dans sa réflexion, la Commission est favorable à renouveler la fermeture estivale de la Grand-Rue sans interrompre le transit au travers de la vieille-ville, le but étant de garder une répartition du trafic pour ne pas engorger davantage la route d'Yverdon. La proposition de la Commission est de garder deux axes de transit, la rue de Forel pour descendre et la Grand-Rue depuis la Chapelle de Rivaz, St-Laurent et rue du Four pour remonter. Ce dernier itinéraire étant moins direct pour traverser le centre-ville, elle espère qu'il dissuadera les automobilistes de l'emprunter, le trafic de transit devant privilégier la route de contournement. La fermeture du haut de la Grand-Rue est plébiscitée entre le banc des halles et le carrefour avec la rue du Musée, avec en soirées, la fermeture de la circulation aussi à la rue de l'Hôtel de Ville. Elle propose également de fermer à l'année le trafic à la ruelle de la Fausse-Porte. La Commission regrette que le Conseil communal n'ait pas suivi son avis, et maintienne le statu quo par rapport à l'année passée. Les membres de la Commission pensent que la mise en place d'une solution alternative, telle qu'ils la proposent, aurait pu apporter des améliorations à la situation vécue en 2022 ou tout du moins de permettre un essai pour l'améliorer.

**M. Nicolas Schmutz**, conseiller général, relève le message qui vient d'être accepté pour la parcelle dans le quartier de Fontany. Il demande au président de la Commission du réseau sportif de mettre sur pied une séance dès que possible afin d'aller de l'avant pour une réflexion de cette zone. À ce sujet, il pense au délai pour le subside cantonal pour la construction d'une éventuelle piscine qui échoit en 2025.

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Ceriani Lambert**, conseillère générale, demande, pour faire suite à un post paru sur les réseaux sociaux, s'il est prévu l'installation d'engins ou de jeux qui seraient adaptés aux enfants en situation de handicap sur les places de jeux publiques existantes ou sur de nouvelles places.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, remercie la Commission d'aménagement du territoire pour le renforcement de ses travaux pour obtenir un régime de deux séances par mois. Aujourd'hui, c'est vraiment soutenu, le travail s'est encore amélioré, il a accéléré, les thématiques sont prises les unes après les autres, une stratégie a été déterminée pour avancer sur ce dossier de mobilité. Concernant la prise de position de la Commission pour le régime de circulation en vieille-ville, celle-ci a



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

été présentée en Conseil communal une première fois et la discussion est venue sur le fait que le Conseil communal estime que, dans la proposition de la Commission, il y a juste une petite faiblesse qui est celle du passage à la rue St-Laurent et à la rue du Four. Le Conseil communal a reçu une grosse demande de la part des habitants et des riverains à savoir qu'ils ont été fortement impactés lors de l'été 2022 par le régime de circulation utilisé. En essayant de monter la Grand-Rue, c'était vraiment le point qui interpellait le Conseil communal. Après toutes les remarques reçues, tout ce dont il a été informé, le Conseil communal aimerait vraiment trouver une solution aussi pour les demandes des riverains de la rue St-Laurent, des riverains de la rue du Four et aussi une possibilité d'avoir moins de trafic devant chez eux. C'est pour cela que la solution de fermeture le soir et le week-end permet de ramener un peu de sérénité à ces endroits-là. C'est sur cette base que le Conseil communal a pris sa décision. Bien sûr que la proposition de la Commission d'aménagement est intéressante, elle pourrait revenir dans une réflexion supplémentaire. Comme dit dans la communication, ce qui intéresse le Conseil communal c'est de trouver une solution qui essaie de ménager toutes les sensibilités et toutes les mobilités en minimisant les reports de trafic ou en essayant de faire en sorte que ceux-ci soient plus égaux entre les divers riverains. Encore une fois, merci à la Commission d'aménagement du territoire, c'est un organe de propositions. Celles-ci sont souvent acceptées mais sur ce coup-là on est désolé mais malheureusement le Conseil communal a choisi une autre solution.

**M. Yves Blanc**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Schmutz qu'il va organiser une séance avec la Commission du réseau sportif. Il va contacter le chef du Secteur des sports, M. Roy, pour voir ce qui peut être donné car pour le moment il n'y a pas grand-chose. Mais il a pris note de l'intervention et un effort sera fait. **M. Cyrille Gassmann**, président, l'invite vraiment à réunir cette Commission.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Ceriani Lambert que les remplacements des jeux sur les places publiques ainsi que des sols sont à l'étude et il présentera ce projet au Conseil communal le jeudi 13 avril avant l'élaboration d'un message. On en tient compte.

**M. Dominic Catillaz**, conseiller général, intervient en qualité de porte-parole des habitants du quartier situé le long de la route de la Gare à Estavayer-le-Lac. Ils ont aperçu dans la presse et sur les réseaux sociaux que les travaux du projet Gare-Casino des TPF vont démarrer prochainement. Ils ont déjà fait part, lors de la présentation de ce projet, aux responsables des TPF ainsi qu'à l'Administration communale, de leurs soucis concernant l'impact dans un premier temps des travaux puis pour l'utilisation journalière du tronçon de la route de la Gare situé aux abords directs et qui dessert leur quartier ; simplement l'addition dans le futur du trafic routier supplémentaire engendré par les habitations (40 appartements), la zone commerciale qui, ils l'espèrent pour elle, devrait attirer des consommateurs, les bureaux et autres cabinets ainsi que le parking public. Aujourd'hui, ils n'ont aucune information sur les solutions de circulation proposées sur cette zone. Chaque jour déjà, entre les bus pendulaires, les barrières du passage à niveau de l'avenue de la Gare très régulièrement fermées, le trafic engendré par les flux d'écoliers sur les deux sites du Sacré-Cœur et de l'école des filles, la circulation est compliquée et la route surchargée aux heures de pointe. Les travaux vont ajouter un trafic de chantier important supplémentaire de camions, mélangés aux bus TPF qui n'auront plus accès à leur place de parc actuelle et qui devront manœuvrer plus en avant et même s'arrêter sur la route. Un sérieux nœud de circulation avec de gros problèmes de sécurité, circulation de vélos, trottinettes, voitures, camions et bus, va se créer dès le début des travaux. Ils ne veulent pas attendre le premier accident pour que des solutions soient recherchées. En plus, il faut se rendre à l'évidence, ce n'est que le début



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

du cauchemar. Effectivement, le projet TPF n'est que la première partie du développement de Gare-Casino. Très rapidement vont s'ajouter des constructions supplémentaires qui sont en cours de validation ; les immeubles de la place du Casino, les travaux du Sacré-Cœur, prochainement on devrait entendre parler du home prévu dans ce quartier également. Ce sont donc plusieurs chantiers, planifiés sur une durée de 5 à 10 ans au moins qui risquent d'influencer, d'encombrer la circulation sur la route de la Gare. Il dépose donc une demande officielle d'informations, voire même une demande de prise en compte de l'avis des contribuables de ce quartier, voire de la Commune. Ils veulent connaître au plus vite, respectivement avant le début des travaux, le système de circulation prévu et adapté sur la route de la Gare. On n'est pas en France, on ne va pas ériger des barricades et incendier les véhicules d'entreprises mais ils attendent de la part de l'Administration communale, propriétaire de la route, qu'elle mette en place des mesures avec l'entrepreneur des travaux, soit actuellement les TPF. Ils sont disposés à participer aux séances nécessaires ou à une séance d'informations si le concept est prêt mais surtout ils attendent une prise de position claire et une communication effective auprès des usagers. M. Catillaz reste à disposition pour de plus amples renseignements.

**M<sup>me</sup> Elodie Calais**, conseillère générale, se permet de rappeler que la Commission de l'énergie invite les membres à visiter une maison totalement autonome, efficiente, sobre en énergie, implantée à Murist, qui permet de réduire par quatre sa consommation d'eau et par trois sa consommation électrique tout en gardant le même confort. Même sans inscription, samedi la météo sera maussade, donc à 9h30, il ne faut pas hésiter à venir à Murist.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que, comme dit dans le communiqué de presse et sur les réseaux sociaux, les travaux préparatoires de l'îlot 1 sur Gare-Casino devraient commencer ces prochaines semaines en mai vraisemblablement. Le Conseil communal est en contact avec TPF Immo pour coordonner les chantiers notamment entre les services techniques et l'entreprise de construction pour les premières réalisations (gabarit de la route, canalisations, emprises, séquençage des travaux, etc.) Toutefois, c'est bien à l'entreprise en charge de la construction qu'il revient d'informer les riverains et la Commune sur la manière de procéder. Suite à une récente séance du Comité directeur, avec la Commune et les TPF, cet état de fait a été rappelé au constructeur et il a été spécifié qu'une information doit être donnée aux voisins directs impactés par les travaux et avant ceux-ci. Cette information est prévue d'abord par courrier postal. A priori, il n'est pas prévu de rencontre individuelle mais le Conseil communal entend la demande formulée aujourd'hui par les riverains d'avoir une rencontre et une coordination. La Commune, en l'état, ne peut que se tourner vers le maître d'ouvrage du chantier et appuyer les diverses demandes en préservant au mieux les intérêts des habitants. C'est généralement un rôle dévolu à la Police communale qui se réunit avec les Secteur des infrastructures routières et le Service du territoire. Toutefois, malheureusement ce n'est pas dans le pouvoir du Conseil communal de faire disparaître totalement les nuisances liées à une telle construction. Par contre, le Conseil communal entend la demande faite ce soir, il entend jouer son rôle de coordinateur et espère que ces quelques mots pourront rassurer les riverains sur l'assurance d'avoir une information. Le Conseil communal est à disposition en cas de difficultés et entend que, de leur côté, ils sont également là pour être un partenaire de discussions.

**M. François Singy**, conseiller général, se fait le porte-parole des riverains du centre du village de Morens où il y a une fontaine communale qui est placée là-bas depuis des lustres. La semaine dernière des employés communaux étaient affairés au contrôle du fonctionnement de cette fontaine et recherchaient des informations à savoir d'où venaient le captage, la source, etc. Un des riverains a cru



DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

comprendre qu'il est aussi discuté d'éventuellement déplacer cette fontaine. Il ose espérer que ce n'est pas la réalité. Il a étudié le plan d'aménagement local lorsqu'il était en consultation et n'a pas vu de paragraphe par rapport à cette fontaine. Il n'a pas vu non plus si elle était inscrite comme bien ou matériel protégé. Il demande une information à ce sujet au Conseil communal ou si c'est une mauvaise communication d'un employé communal. Ce soir il adresse aussi des félicitations et remerciements des habitants de Morens pour l'équipe du Coup de balai qui a fait un magnifique travail samedi dernier malgré la météo ; ils apprécient cette action.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Singy qu'il n'y a aucun projet de déplacement de fontaine, à moins qu'il commence à y avoir des initiatives du personnel mais il ne pense pas. Concernant les remerciements, ils seront transmis aux personnes concernées.

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 23 mai 2023 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance.

Il s'adresse ensuite à M. Conus, secrétaire général, en ces termes : « M. Conus, cher Lionel, ce soir tu as vécu ta dernière séance de Conseil général en tant que secrétaire général. Je tiens à te témoigner au nom de l'ensemble du Conseil général nos sincères remerciements pour ton engagement dès les prémices de notre belle Commune d'Estavayer. Personnellement, j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à collaborer et à échanger avec toi. Je constate que tu mets en application notre avis commun qu'à certains postes-clés il ne faut pas que les gens restent collés à leur siège. Cher Lionel, je te souhaite plein de succès et de plaisir dans tes nouvelles fonctions au sein de la Coreb. Nous comptons sur toi pour promouvoir les intérêts d'Estavayer et de la Broye intercantonale. »

**M. Eric Chassot**, syndic, prend la parole en ces termes : « Je prends la parole aujourd'hui devant vous pour vous faire part de mes émotions et mes sentiments liés au départ de notre secrétaire général. Lionel est arrivé à Estavayer-le-Lac en 2016 alors que la Commune était en plein travail de fusion. Je ne sais pas si c'était une chance ou un défaut pour le commun des mortels de tomber dans un chantier de fusion, mais pour Lionel c'était justement ce qui l'a attiré, puisqu'il lui faut des défis à relever en permanence. Ce défi de fusion a non seulement été relevé, mais je peux dire sans retenue que la réussite de la mise en place de cette Commune à treize localités doit beaucoup à son secrétaire général. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Estavayer prenait son envol avec neuf conseillers et son secrétaire général à qui on rattachait onze secteurs. Vous allez me dire ben oui, onze secteurs ça va, il est quand même secrétaire général, le poste le plus haut de la Commune. Mais le secrétaire général, et j'ai hésité à faire ce paragraphe au risque de faire peur à son successeur... Le secrétaire général c'est celui qui doit tout savoir, c'est celui qui ne doit rien dire, c'est celui chez qui on va quand on n'a plus de solution, c'est celui chez qui on va quand on veut se plaindre de quelqu'un ou quelque chose. Lionel, il doit toujours être disponible et avoir réponse à tout, il doit veiller à ce que personne n'oublie rien et que chacun fasse son travail. Et tout ça dans la bonne humeur, on ne saurait accepter qu'il arrive au boulot de mauvaise... Je ne vais pas me risquer à énumérer les gros dossiers qu'il a portés et menés à bien, car comme je l'ai dit précédemment par sa position il est dans tous les dossiers. Le secrétaire général a aussi neuf patrons, qui sont les neuf conseillers communaux. Et là, pas question de dicastère, le secrétaire général doit tout maîtriser. Et on peut dire qu'il maîtrise tout ! Lorsque Lionel m'a informé de sa volonté de relever de nouveaux défis, j'avoue que mon moral est tombé bien bas, et ça s'est vu. Je suis devenu son syndic le



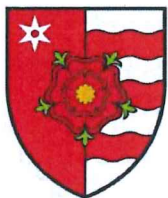
DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

1er mars 2020, et le 13 mars le Covid nous confinait. Autant vous dire que notre proche collaboration a démarré sur les chapeaux de roues, il a vite appris à me connaître avec mes incertitudes permanentes, mes questionnements, mes idées farfelues qu'il a toujours su ignorer avec tact. J'ai appris à le connaître multitâche, méticuleux, organisé, pragmatique, discret et sa capacité à résoudre mes problèmes avant que j'aie fini de les expliquer. Mais aussi sa capacité à clore abruptement une discussion qu'il considère comme finie. Quand même un petit défaut que je lui ai expliqué plusieurs fois mais cela n'a pas changé. Je perds aujourd'hui mon binôme, c'est comme ça que je t'ai présenté au prochain, j'ai eu de la chance de t'avoir comme collègue pour mener cette Commune durant ces 3 ans, j'ai appris beaucoup avec toi et je ne pense pas que je t'en aie appris autant, mais j'espère juste que tu auras eu autant de plaisir que moi durant ces 3 ans où nous avons partagé le gouvernail. Je te souhaite le meilleur dans ta vie professionnelle et personnelle. J'aurai l'occasion de te côtoyer dans tes nouvelles fonctions, notamment dans le cadre d'Ascobroye et m'en réjouis. Je parle maintenant au nom de nous tous, mes collègues conseillers et le personnel, car nous garderons tous un très beau souvenir de toi et espérons que tu garderas Estavayer dans ton cœur. Nous nous réjouissons de te rencontrer lors des nombreuses manifestations communales et bien sûr lors du Comptoir broyard. Merci Lionel, tu es et resteras le premier secrétaire général de la Commune d'Estavayer ». Applaudissements.

**M. Lionel Conus**, secrétaire général, prend la parole en ces termes. « C'est la première fois que je prends la parole lors d'une séance officielle du Conseil général en qualité de secrétaire général et c'est la dernière également dans ce rôle, alors je vais en profiter. Tout d'abord, ça me fait plaisir que vous puissiez une fois entendre un texte que j'écris de ma propre voix, sans que cela ne soit lu par un autre. Oui, sans trahir les secrets de ma fonction, cela est arrivé régulièrement que des interventions lues par des membres du Conseil communal soient de moi, notamment les communications – pour répondre à Axel Catillaz, celles qui étaient précises et détaillées bien sûr - mais cela faisait aussi partie de mon rôle. Mais je vous rassure, ce n'est pas moi qui ai rédigé l'intervention que vient de faire le syndic. Je n'aurais jamais osé dire autant de belles choses sur moi, mon humilité m'en aurait empêché. Je ne vais pas faire un long discours mais je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier pour la belle collaboration que nous avons eue pendant 7 ans. Oui, de par la loi sur les communes, le secrétaire communal d'une commune fribourgeoise est également le secrétaire du Conseil général. Après à Estavayer, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur l'excellence et les compétences d'Anne-Claude Christan qui assume avec brio tout le suivi administratif des séances et des commissions du Conseil général mais j'ai néanmoins eu du plaisir à participer plus activement à d'intéressants projets avec vous, comme la création suite à la fusion du règlement d'organisation du Conseil général ou aux travaux de la Commission des structures de la dernière législature. J'ai aussi apprécié côtoyer certaines et certains d'entre vous lors de diverses commissions ou lors de quelques sorties raquettes. Et j'ai aussi beaucoup apprécié la collaboration avec l'ancienne présidente, oui il n'y en a eu qu'une pendant mes 7 ans de présence, et les anciens présidents. J'ai beaucoup aimé pouvoir œuvrer pendant 7 ans à la construction et au fonctionnement de cette belle et grande Commune d'Estavayer et de pouvoir vivre de l'intérieur les débats et les interactions entre le Conseil communal et le Conseil général. Je souhaite tout le meilleur à la Commune pour son futur car la Broye a besoin d'avoir un pôle économique et de loisirs fort comme Estavayer. Je souhaite aussi beaucoup de plaisir à mon successeur dans ses nouvelles fonctions ; il aura de quoi faire avec la GED et d'autres projets intéressants. Oui, de mon côté, après 15 ans au sein d'administrations communales et 7 ans à Estavayer, je ressentais le besoin de changer de rôle et de fonction. Comme il l'a mentionné j'en ai parlé quelques fois avec votre président sortant mais je suis assez convaincu que, de nos jours, un cadre supérieur doit tout donner pendant 5 à 10 ans avant de faire place à de nouvelles idées. Il s'agit d'un avis personnel mais comme je suis cohérent avec





DATE : 28 MARS 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

moi-même, lorsque l'opportunité de la Coreb s'est présentée, je n'ai pas hésité. Je me réjouis de pouvoir continuer à œuvrer pour la région et ses habitants dans une autre organisation et avec un autre rôle. Et si vous souhaitez me réentendre prochainement, c'est volontiers que je viendrai vous présenter en cas d'intérêt le rôle de la Coreb, sa nouvelle stratégie et les diverses actions en cours et à venir mais cela lors d'une séance où l'ordre du jour sera moins chargé. Je souhaite bon vent à la Commune d'Estavayer et à ses autorités et je me réjouis de vous revoir à l'occasion dans notre belle région de la Broye.» Applaudissements nourris et standing ovation.

**M. Cyrille Gassmann**, président, s'adresse à l'assemblée en ces termes : « Voilà, mon dernier Conseil général en tant que président prend fin. J'ai éprouvé beaucoup de plaisir dans ce rôle. Je résumerai mon année de présidence par des MERCI :

- Merci à vous chères et chers membres d'avoir continué à me témoigner votre confiance malgré l'écorchement, voire les oublis, de vos patronymes.
- Merci pour le bon accueil que j'ai reçu dans les différentes commissions que j'ai visitées.
- Merci au syndic, aux conseillères et conseillers communaux avec qui j'ai pu avoir de franches discussions.
- Merci au personnel communal pour son soutien dans la réalisation de mes tâches.
- Un merci tout particulier à notre secrétaire du Conseil général, Anne-Claude Christan, qui gère avec perfection toute l'organisation des séances du Conseil général et tout ce qui en découle. Chère Anne-Claude, un grand merci pour ta disponibilité voici un petit présent pour te témoigner ma gratitude. Applaudissements.
- Merci à la population qui m'a accueilli dans les différentes manifestations où j'ai été invité.
- Et pour finir un grand merci à ma famille qui m'a soutenu tout au long de l'accomplissement de ce mandat.

Maintenant je vais profiter de ma dernière heure de présidence pour partager un moment de convivialité avec vous à l'apéritif organisé par mon successeur Nicolas.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, il est 22h47, je lève la séance. Vive Estavayer !

Applaudissements nourris et standing ovation.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL



Cyrille Gassmann  
Président

Lionel Conus  
Secrétaire général



Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général